

Le CMC s'interroge sur les inflexions stratégiques à adopter après la pandémie

Page 10



La CAF prise de court par le Cameroun

La Ligue des champions peine à trouver un lieu pour l'accueillir

Page 24



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9065

Lundi 13 Juillet 2020

L'équation difficile de Benchaâboun

Maintenir l'aide aux familles touchées par la crise avec des recettes budgétaires en pleine régression

En toute Libé

Par Mohamed Benarbia

Retour béni

Retour à la normale, dirions-nous. Ou presque. Cela concernerait du moins ce papier chéri dont on a été privé pendant d'interminables semaines. De longs mois au fait. A partir d'aujourd'hui votre « Libé » vous revient tel que vous l'avez toujours aimé, tel que vous l'avez toujours apprécié. Il n'en reste pas moins que notre ambition est d'aller de l'avant pour mieux vous satisfaire. La crise aura eu le mérite de forger encore plus notre caractère, de raffermir notre ténacité et décupler notre passion pour cette noble profession qui est la nôtre. N'en déplaise à cette nuée de vicelards sortis de nulle part qui cherchent à la dénaturer, à la vider de sa substance, par des pratiques honnies sur fond de fake news, harcèlement et chantage...

La crise aura eu pour effet de permettre de distinguer le bon grain de l'ivraie. Chapeau bas à ces journaux et ces entreprises de presse qui ont vaillamment su faire contre mauvaise fortune bon cœur et continuer à servir tout en veillant sur les intérêts de leur personnel, journalistes ou autres. Pendant ce temps, certains mercantilistes de la dernière heure se sont empressés de larguer leurs employés vers l'Etat, ce pauvre Etat providence. Et dire que c'est là l'œuvre de ceux-là mêmes qui se veulent donneurs de leçons et redresseurs de torts ! Ils ne se gênent pas pour se mettre sur leurs grands chevaux pour tirer sur tout ce qui bouge. Mais bien évidemment pas sur leurs bailleurs de fonds, leurs commanditaires.

Comment ne pas exprimer en toute légitimité et en toute fierté son appartenance à cette grandissime école ittihadie qui a marqué de son indélébile empreinte l'histoire de la presse marocaine et qui là encore vient de servir une belle illustration de ces valeurs qui sont depuis toujours celles de l'Union socialiste des forces populaires.

Nous voilà donc de retour dans les kiosques pour servir encore et encore ces mêmes valeurs. Pour être au service de notre mission première : informer. Ce que d'ailleurs nous n'avons cessé de faire pendant cet état d'urgence via le digital.

Toute notre gratitude à l'égard de nos lecteurs et de nos annonceurs.



Et si on recourait à la solidarité citoyenne ?

Page 3

Saad Dine El Otmani : *Le gouvernement suit avec beaucoup d'attention les préoccupations des Marocains du monde*

Actualité



Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a présidé, vendredi à Rabat, la 8^{ème} réunion de la commission ministérielle pour les affaires des Marocains résidant à l'étranger (MRE) et de la migration.

Dans son allocution d'ouverture, il a souligné qu'en dépit des circonstances particulières que vit le Maroc et les pays du monde en raison des répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus, la communauté marocaine établie à l'étranger reste toujours au centre de l'attention du gouvernement soucieux d'améliorer les services dédiés à cette catégorie dans un cadre d'engagement total et de coordination continue avec les différents acteurs institutionnels concernés, indique un communiqué du département du chef du gouvernement.

La commission tient régulièrement ses réunions, ce qui a permis de réagir face aux contraintes et défis et de répondre aux attentes, dans un cadre de convergence avec les différents partenaires, à travers l'application de plusieurs recommandations et de mesures visant à consacrer le statut dont bénéficie cette catégorie, en préservant leurs droits et en leur permettant de contribuer positivement à l'activité économique et sociale du Royaume, a fait savoir Saad Dine El Otmani.

Dans ce même sillage, poursuit le communiqué, le chef du gouvernement a mis en relief l'interaction positive entre le ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle et la Caisse nationale de sécurité sociale

(CNSS) afin d'élaborer un mécanisme de protection sociale dédié aux Marocains du monde en général, et particulièrement au profit de ceux qui vivent dans des pays qui ne sont pas liés par des accords bilatéraux avec le Maroc en matière de protection sociale.

Il a également évoqué les efforts continus pour étendre l'accès au service de transport aérien à travers l'augmentation de la capacité d'accueil des aéroports et le lancement de nouvelles lignes aériennes vers un nom-

bre de pays, dont la Chine ainsi que des pays d'Afrique et d'Amérique du Nord. Et d'ajouter que le gouvernement suit avec beaucoup d'intérêt les préoccupations des MRE en ces circonstances imposées par la pandémie, précisant que les différentes institutions concernées ont mobilisé toutes leurs capacités au niveau central et au niveau des ambassades et des consulats via des centaines de cellules de crise, qui s'activent en permanence dans un esprit de patriotisme pour accompagner les Marocains du monde, recevoir leurs plaintes et répondre à leurs besoins.

Le chef du gouvernement a en outre rappelé qu'il a été décidé d'autoriser les Marocains du monde à accéder au territoire national à partir du 15 juillet 2020, par voies aérienne ou maritime via les ports de Sète (en France) et de Gêne (en Italie), tout en se conformant aux mesures sanitaires définies par le comité scientifique national compétent.

Au cours de cette réunion, qui intervient dans une conjoncture particulière marquée par la gestion de l'allègement du confinement sanitaire imposé par la pandémie de Covid-19, les membres de la commission ont suivi un exposé détaillé de la ministre déléguée auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, chargée des Marocains résidant à l'étranger, Nezha El Ouafi, sur le bilan de l'année écoulée ainsi que sur les mesures prises pour accompagner les MRE aux niveaux social, administratif et économique.

Après les interventions des mem-

bres du gouvernement et de la commission, poursuit le communiqué, la commission ministérielle a recommandé la mise en oeuvre d'une série de mesures immédiates afin d'œuvrer à la mise en place d'un système de protection sociale au profit des Marocains résidant dans des pays n'ayant pas d'accords de coopération avec le Royaume dans ce domaine.

Ladite commission a également préconisé la création d'une commission spécialisée pour mettre en place des mesures et des procédures d'accompagnement des MRE à leur retour dans leur pays d'origine, outre la mise en place d'un espace numérique unifié et multilingue, et d'une plateforme spéciale pour mobiliser et accompagner les investisseurs et les compétences marocaines du monde en vue de contribuer à la promotion de l'économie nationale.

La réunion s'est déroulée en présence, notamment, de la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, du ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, du ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, du Médiateur du Royaume, du directeur général de la Fondation Hassan II pour les MRE, du président du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, ainsi que des représentants des autres secteurs ministériels et des organes membres de la commission.



Tenue de la 8^{ème} réunion de la commission ministérielle chargée des MRE et des affaires de la migration

L'équation difficile de Benchaâboun

Maintenir l'aide aux familles touchées par la crise avec des recettes budgétaires en pleine régression



Est-ce la fin des aides aux familles touchées par la crise liée au Covid-19 ? « Oui », a laissé entendre Mohamed Benchaâboun, ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration lors de son intervention vendredi dernier devant le Parlement. Selon lui, la poursuite de l'octroi de ces aides coûtera 7,5 milliards de DH, ce qui représente un vrai problème puisque les recettes budgétaires régressent de 40 milliards de DH. « Nous sommes face à une équation difficile », a-t-il lancé.

Pour Hicham Attouch, professeur d'économie à l'université de Rabat, l'argument du ministre des Finances ne tient pas la route puisque ces aides proviennent du Fonds spécial pour la lutte contre le nouveau coronavirus (Covid-19) dont les 2/3 des recettes proviennent des contributions du secteur privé, des fonctionnaires, des employés... « Sur les 32 MMds de DH collectés par ce Fonds, seulement 11 MMds ont été accordés par l'Etat et les collectivités territoriales », nous a-t-il expliqué. Et de poursuivre : « Donc, les recettes de ce Fonds n'ont pas été prélevées sur le budget général de l'Etat ».

Pourtant, notre source pense que la

reconduite des aides peut facilement être opérée si l'Etat appelle de nouveau à la générosité et à la solidarité des Marocains. « Il suffit d'en faire la demande auprès des Marocains et de leur expli-



Et si on recourait à la solidarité citoyenne ?

quer que la crise perdure. Ce qu'il faut donc, c'est un travail de communication, de clarification et de transparence auprès de nos concitoyens afin qu'ils puissent renflouer ce Fonds », nous a-t-elle indiqué tout en rappelant que, selon des chiffres émanant du ministère de l'Intérieur, ledit fonds a permis de soutenir 800.000 personnes affiliées à la CNSS, en arrêt de travail, et 2,3 millions de familles détentrices de la carte Ramed impactées par le Covid-19, en plus de deux millions de ménages non-Ramedistes. Les dépenses débloquées ont atteint 6,20 milliards de dirhams, dont 2 milliards de dirhams réservés à l'achat des équipements médicaux. L'indemnité-chômage destinée aux salariés en situation d'arrêt de travail a mobilisé chaque mois une enveloppe de 2 milliards.

Notre source estime également que l'arrêt de ces aides n'est pas compréhensible au regard du fait que l'Etat a décidé de venir en aide aux entreprises et qu'il n'a rien entrepris au niveau de la demande et de la lutte contre la pauvreté.

Cependant, elle soutient qu'aujourd'hui, le Maroc a besoin d'un fonds permanent d'aide aux pauvres et non

pas d'un fonds temporaire comme c'est le cas actuellement avec le Fonds spécial pour la lutte contre le nouveau coronavirus (Covid-19). Et d'ajouter : « La création de ce fonds est une nécessité puisqu'il ressort des missions régaliennes de l'Etat quelles que soient ses orientations politiques et économiques ».

Mais, comment le Maroc peut-il financer une telle structure ? « Il faut voir du côté des recettes de la compensation », nous a répondu Hicham Attouch. « Ce fonds sera complémentaire à d'autres fonds comme le Fonds d'appui à la cohésion sociale ou le Fonds de développement rural et des zones de montagnes. Il y a même possibilité d'intégrer ces fonds dans une seule structure. Mais, il faut prendre en compte la question du ciblage pour que ce fonds ne se transforme pas en rente ou en assistantat », nous a-t-il déclaré. Et de conclure que « cette question de ciblage n'a pas encore été résolue dans notre pays et risque de perdurer avec le retard constaté au niveau de la mise en place du Registre social unifié et également au niveau de la réactualisation de la carte de la pauvreté au Maroc ».

Hassan Bentaleb

Le dialogue social reprend ses droits

Accord sur la tenue d'un deuxième round pour déterminer les problématiques et proposer des solutions



Le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, a fait savoir vendredi qu'il a été convenu de tenir un deuxième round du dialogue social tripartite pour déterminer les problématiques et proposer des solutions réalistes.

S'exprimant lors d'un nouveau round de ce dialogue en présence du président de la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM), des secrétaires généraux des centrales syndicales les plus représentatives, du ministre de l'Intérieur et du ministre du Travail et de l'Insertion professionnelle, M. El Otmani a indiqué que suite à une discussion franche et responsable, il s'est avéré nécessaire de tenir un deuxième round dans les plus brefs délais.

Cité dans un communiqué de son département, il a relevé que l'enjeu de la conjoncture actuelle est de prendre des mesures sociales et économiques pour préserver les emplois, tout en mettant en avant les efforts consentis en soutien à l'investissement public dans le projet de loi de Finances rectificative, ainsi que l'importance de poursuivre la mise en oeuvre de l'Accord tripartite conclu le 25 avril 2019.

Le présent round est le couronnement des rencontres consultatives bilatérales que le chef du gouvernement a tenues cette semaine avec l'ensemble des partenaires, conclut le communiqué.

Peu avant l'entame du round du dialogue social sous la présidence du chef du gouvernement, les acteurs économiques et sociaux ont été unanimes à souligner à l'agence de presse MAP l'importance du nouveau round du dialogue social tripartite pour la redynamisation et la relance de l'économie nationale.

Dans ce sens, le président de la CGEM, Chakib Alj, a appelé, dans une déclaration à la presse, à un dialogue positif en vue de mettre en place une plateforme à même d'aboutir à un accord avec le gouvernement et l'ensemble des partenaires socioéconomiques, soulignant la nécessité d'examiner les moyens pour préserver près de 600.000 emplois provisoirement suspendus dans presque 100.000 entreprises dans le secteur formel, outre 3,4 millions postes d'emploi suspendus dans une situation de précarité.

De son côté, le secrétaire général de l'UMT, Miloudi Moukharik, a relevé dans une déclaration similaire que la finalité du dialogue est de discuter des conditions que vit actuellement la classe ouvrière ainsi que des moyens susceptibles de restituer les emplois perdus en raison de la pandémie et de préserver le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés. Il s'agit aussi pour les entreprises de reprendre leurs activités et de contribuer

à la relance économique au service de l'intérêt national, a-t-il ajouté.

Pour sa part, le secrétaire général de l'UGTM, Mayara Enâam, a fait savoir que cette réunion intervient sur fond de la reprise des rounds du dialogue social institué le 25 avril 2019, notant que les discussions se sont penchées sur les moyens à même de redynamiser l'économie à travers le soutien aux activités des entreprises nationales et de promouvoir la production nationale tout en surmontant les obstacles entravant la création d'emplois.

Même son de cloche chez le secrétaire général de la CDT, Abdelakder Zaër, qui a appelé à des efforts conjugués de toutes les parties prenantes - gouvernement, syndicats et employeurs - pour lutter contre les répercussions de la pandémie du coronavirus, particulièrement sur le plan socioéconomique et contribuer à la relance de l'économie nationale.

De son côté, le secrétaire général de l'UNT, Abdelilah El Halouti, a indiqué que l'objectif de cette réunion qui intervient suite à l'allègement progressif du confinement sanitaire est de renforcer la relance de l'économie nationale et de préserver la santé des employés et des salariés ainsi que leurs droits sans pour autant perdre de vue l'importance de sauvegarder les emplois.

Echos parlementaires

La Chambre des représentants tiendra, ce lundi, deux séances plénières consacrées à l'examen et au vote de la première partie du projet de loi de Finances rectificative (PLFR) n° 35.20.

Selon un communiqué de l'institution législative, la première séance prévue à 10H00 sera dédiée à la présentation du rapport de la Commission des finances et du développement économique sur l'examen du PLFR ainsi qu'aux interventions des groupes et du groupement parlementaires au sujet de la première partie de ce projet.

La deuxième séance qui va débiter à 17H00 sera marquée par la réponse du ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'administration ainsi que par le vote de la première partie du PLFR, précise la même source, ajoutant que les deux séances plénières se dérouleront dans le respect des mesures de précaution et de prévention prises par la Chambre.

La Chambre des représentants tiendra également ce lundi, une séance plénière consacrée aux questions orales, conformément aux dispositions de l'article 100 de la Constitution et au règlement intérieur de la Chambre, en particulier les articles 258 et 272.

Cette séance qui va commencer à 15H00 se déroulera dans le respect des mesures préventives prises par l'institution législative.

A signaler, par ailleurs, que la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville au sein de la Chambre des représentants a tenu, vendredi, une réunion pour prendre connaissance de l'avis du Conseil économique, social et environnemental concernant le projet de loi 72.18 portant sur le système de ciblage des bénéficiaires du programme de soutien social et la création de l'Agence nationale des registres.



Les Fondations du ministère de l'Intérieur font leur mue

La commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville à la Chambre des représentants a tenu, vendredi, une réunion consacrée à la présentation de trois projets de loi relatifs aux œuvres sociales des agents d'autorité du ministère de l'Intérieur, des fonctionnaires des collectivités territoriales et du personnel de la direction générale de la protection civile, en présence du ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, Noureddine Boutayeb.

Il s'agit du projet de loi N°38.18 portant réorganisation de la Fondation Hassan II des œuvres sociales des agents d'autorité relevant du ministère de l'Intérieur.

Dans son exposé, le ministre délégué a souligné que ce projet adopté par la Chambre des conseillers après l'introduction d'une série d'amendements, vise à réviser et moderniser le cadre légal régissant la Fondation Hassan II dans le cadre de l'accompagnement des efforts de mise à niveau de l'administration territoriale, compte tenu de l'importance de l'action sociale en faveur du capital humain en tant que catalyseur de la per-



formance et de l'efficacité.

Le projet de loi retient une nouvelle appellation de la fondation, baptisée désormais "Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des agents d'autorité et fonctionnaires relevant du ministère de l'Intérieur", a-t-il précisé, soulignant la volonté du département de tutelle d'élargir le cercle des adhérents et de s'ouvrir à l'ensemble des fonctionnaires du ministère.

Selon le ministre, les catégories qui peuvent bénéficier des services de la Fondation sont les agents d'autorité, les fonctionnaires du ministère soumis au statut particulier des administrateurs, les fonctionnaires faisant partie des cadres assimilés ainsi que le reste des fonctionnaires relevant des services centraux et déconcentrés, percevant leur salaire du budget général. Ce texte vise en effet la consécration du droit d'accès aux prestations de la Fondation au profit des retraités qui relèvent des catégories susmentionnées ainsi que leurs conjoints et leurs enfants.

La Fondation veille à assurer une série de prestations sociales, l'organisation d'activités de divertissement, ainsi que culturelles au profit des adhérents, leurs conjoints et leurs enfants, en plus de services de couverture médicale et de promotion des projets de logement entre autres, a-t-il expliqué.

Le deuxième texte concerne le projet de loi N° 37.18 relatif à la Fondation des œuvres sociales du personnel des collectivités territoriales, leurs groupes et leurs instances.

Dans sa présentation, Noureddine

Boutayeb a rappelé que ce projet a été élaboré selon une approche participative et de concert avec les différents partenaires sociaux, notant que la Fondation est reconnue en tant qu'association d'utilité publique et peut disposer de sections au niveau régional et de certaines grandes collectivités territoriales.

L'adhésion à cette Fondation est obligatoire pour tous les fonctionnaires des collectivités territoriales et ses instances, ainsi que les fonctionnaires des collectivités territoriales affiliés à la Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des agents d'autorité, a indiqué le ministre délégué, ajoutant que les bénéficiaires de ses prestations sont les adhérents, leurs conjoints et enfants, ainsi que les conjoints, les enfants et les veuves déclarés des adhérents.

La Fondation a pour objectif, selon le responsable gouvernemental, de fournir des services de promotion des projets de logement et leur mise en place au profit des adhérents, la conclusion de partenariats avec les établissements publics, semi-publics et privés pour permettre aux adhérents de profiter notamment de prestations médicales, de transport et d'assurance.

Les services sociaux comportent aussi la couverture médicale et l'assurance maladie complémentaire, la conclusion de conventions avec les banques et les organismes de financement pour faire bénéficier aux adhérents des crédits de consommation et des services bancaires selon des conditions préférentielles, ainsi que l'organi-

sation d'activités culturelles, sportives et de loisirs en faveur des adhérents, leurs conjoints et leurs enfants.

Le troisième texte présenté devant les membres de la commission de l'intérieur est le projet de loi N°60.18 relatif à la Fondation des œuvres sociales des fonctionnaires de la direction générale de la protection civile.

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur a souligné que la création de cette fondation vise à asseoir des œuvres sociales à la hauteur pour cette catégorie de fonctionnaires, y compris ceux qui sont partis à la retraite, soumis depuis septembre 2016 aux règles de la discipline militaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, a précisé Noureddine Boutayeb, la direction générale de la protection civile veillera au développement et à la promotion des services sociaux au profit des fonctionnaires, agents et médécins de la protection civile, ajoutant qu'en vertu de ce texte, la Fondation va œuvrer à créer et à développer des structures sociales en faveur des bénéficiaires, leurs conjoints et leurs enfants à travers un ensemble d'activités à caractère social, sanitaire et culturel.

Aux termes du projet, la Fondation est soumise notamment au contrôle de l'Inspection générale des finances ainsi qu'aux dispositions de la loi N°62.99 régissant le Code des juridictions financières, sachant que ses comptes feront l'objet d'un audit annuel effectué par des experts comptables afin d'évaluer le système de contrôle interne de l'établissement.



Trois projets de loi examinés par la commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat et de la politique de la ville de la Chambre des représentants

La commission des finances de la Chambre des représentants achève ses débats sur le PLFR

Appel à l'établissement d'une échelle de priorités et à la rationalisation des dépenses publiques



La commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants a achevé, vendredi, ses débats sur le projet de loi de Finances rectificative (PLFR), en présence du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration, Mohamed Benchaâbou.

Les discussions ont été axées sur certains articles du Code général des impôts, la régularisa-

tion volontaire de la situation fiscale du contribuable, la contribution libératoire au titre des amendes relatives aux incidents de paiement sur chèques, le budget général, les budgets des services de l'Etat gérés de façon autonome, en plus des comptes spéciaux du Trésor.

Réagissant aux interventions des députés, le ministre a indiqué qu'une série de mesures proposées par le PLFR sont à caractère temporaire puisqu'il

s'agit de gérer la crise, telles la réduction de 50% des droits d'enregistrement sur les biens immeubles à usage d'habitation et l'acquisition de locaux de ce genre par des établissements de crédit ou organismes assimilés, affirmant que cette mesure vise à relancer l'économie et à stimuler la demande.

En réponse à la question sur la possibilité d'exonération après incident de paiement sur chèque, il a précisé que la contri-

bution libératoire au titre des amendes relatives aux incidents de paiement a été fixée à 1,5% du montant des chèques impayés présentés durant la période allant du 20 mars au 30 juin 2020, ajoutant qu'il est question de régulariser la situation des citoyens pour encourager les transactions commerciales.

Il a, dans ce sens, noté qu'il a été procédé à la régularisation d'environ 116.000 incidents de paiement, dont 91.000 liés à des personnes physiques et 24.000 autres à des personnes morales, faisant remarquer que les incidents de paiement sur chèques ne peuvent être exonérés parce que leur non-paiement est considéré comme un délit.

Mohamed Benchaâbou a également relevé que la recherche scientifique devrait bénéficier de subventions selon des critères bien définis, relevant que la réduction des dépenses de fonctionnement pour le secteur de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique est due à la suspension d'un certain nombre de services à cause de la pandémie, en particulier les internats, les cités universitaires et les restaurants.

Les députés ont, de leur côté, souligné la nécessité d'assurer la protection sociale des citoyens à travers la garantie des postes d'emploi et la recherche de nouvelles ressources pour relancer l'économie. Ils ont, à cet égard, appelé à apporter le soutien nécessaire au budget des collectivités territoriales et celui de l'investissement public, qui devrait être générateur de richesse et de postes d'emploi.

Après avoir mis en évidence l'importance de trouver des solutions pour favoriser le décollage économique national, les membres de la commission ont appelé à promouvoir les investissements et l'industrie, à donner la priorité à la recherche scientifique, à établir une échelle de priorités dans ce sens et à rationaliser les dépenses publiques.

La commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants s'est penchée, samedi, sur les amendements à introduire au projet de loi de Finances rectificative pour l'année 2020. Une réunion s'est tenue le même jour pour l'examen des amendements proposés et le vote, en commission, de la première partie du projet.

Renforcement des relations parlementaires maroco-congolaises

Une lettre des présidents de la Chambre des représentants et de celle des conseillers remise à Pierre Ngolo

Le président du Sénat congolais, Pierre Ngolo, a échangé, le 10 juillet à Brazzaville, avec le chargé d'affaires du Maroc, Abdllatuf Seddafi, sur les relations bilatérales entre les institutions législatives des deux pays.

Ce dernier était porteur d'une lettre du président de la Chambre des représentants et de celui de la Chambre des conseillers, qu'il a remise au président du Sénat. « Cette lettre concerne l'échange d'expériences et les axes de coopération, de partenariat et de concertation entre les deux institutions aussi bien au niveau bilatéral que sur le plan continental », a-t-il dit à la sortie de l'audience.

A l'issue de cet entretien, il a indiqué qu'il y aura beaucoup d'actions et des échanges de bonne pratique entre les deux institutions tant au niveau législatif qu'au niveau du fonctionnement des deux sénats.

Rappelant que Pierre Ngolo est coordonnateur de l'association de tous les Sénats africains, Abdllatuf Seddafi a fait savoir que les échanges entre ces institutions sont constants. « Les sénats africains ont un contact régulier et continu. Cette coopération a été interrompue par le Covid-19. Ce n'est qu'une partie remise et les échanges sont constants », a-t-il souligné.

Par ailleurs, Abdllatuf Seddafi a présenté au président du Sénat les raisons de l'absence du Maroc à la réunion des Sénats africains tenue au Congo. « L'absence du Maroc est dû à un problème de calendrier. Mais les deux chefs d'institutions échangent et sont sur la même longueur d'ondes », a-t-il ajouté.

La coopération entre les deux pays est une relation ancienne et leurs liens sont sur une trajectoire de coopération,



de partenariat privilégié et renforcé. C'est dans le cadre des relations sécuritaires et amicales entre les deux pays et

suite à la visite au Congo de Sa Majesté le Roi du Maroc, en 2018, qu'Abdllatuf Seddafi a effectué cette visite.

Mohamed Benabdelkader appelle les nouveaux adouls au sérieux et à la transparence

Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a appelé, vendredi au siège de la Cour d'appel de Tétouan, les nouveaux adouls de la promotion 2018 à faire preuve de sérieux et de transparence.

Lors d'une rencontre, tenue en présence notamment du premier président de la Cour d'appel de Tétouan, Mustapha El Ghazal, le ministre s'est félicité de l'ouverture de la profession d'adoul à la gente féminine, une première au Maroc, et ce conformément aux Hautes orientations de S.M le Roi Mohammed VI incitant à l'accès de la femme à cette profession, réservée jusque-là aux hommes.

Cet événement historique, a-t-il ajouté, vient consacrer les choix démocratique et moderniste adoptés par le Maroc, en particulier dans le domaine de promotion des droits des femmes et de lutte contre toutes les formes de discrimination à leur égard, ainsi qu'en matière de réalisation de la parité entre les hommes et les femmes, relevant que l'ouverture de la profession d'adoul à la femme s'inscrit dans le cadre de la stratégie mise en place pour son intégration dans les métiers de la justice.

La promotion 2018 est composée de 852 adouls, dont 314 femmes, qui ont été affectés dans les différentes circonscriptions des tribunaux du Royaume, y compris la circonscription de la Cour d'appel de Tétouan, à laquelle sont af-



fectés 68 nouveaux adouls, dont 38 femmes, a fait savoir le ministre, ajoutant que "ce métier noble repose sur la confiance placée en vous, et tout manquement à cette confiance est une atteinte à la sécurité contractuelle des citoyens et à la crédibilité de la mission dont vous êtes chargés".

Mohamed Benabdelkader a ainsi in-

voité les nouveaux adouls à rester attachés à l'esprit de citoyenneté, et à faire preuve de sérieux et de transparence, ainsi qu'à contribuer à régler les problèmes des citoyens, à être à leur écoute et à préserver leurs droits.

45 nouveaux adouls de la promotion 2018, dont 18 femmes, ont prêté serment, la semaine dernière, devant la

Cour d'appel de Tétouan, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi relative à la profession. Le ministre a, par ailleurs, effectué une visite pour s'informer de l'état d'avancement des travaux de construction du nouveau siège du tribunal de 1ère instance et du service de la justice de la famille à Tétouan.

Accès au territoire national

Les précisions du ministère des Affaires étrangères



À la suite de la publication du communiqué du gouvernement, relatif aux conditions d'accès au territoire national pour les ressortissants marocains et les étrangers résidant au Maroc, des demandes de

précisions ont été soulevées au sujet de certaines modalités pratiques de mise en œuvre de ce dispositif spécial.

À cet égard, le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains

résidant à l'étranger, précise que :

1. Pour les pays, notamment africains, où il n'est absolument pas possible d'effectuer des tests PCR ou sérologiques, des contacts sont en cours avec les autorités de ces pays amis pour

trouver, le plus rapidement possible, des solutions appropriées.

2. Concernant les personnes qui comptent venir au Maroc en voiture, via les ports de Sète (France) et de Gênes (Italie), et dont la validité du test est inférieure au délai du trajet routier, un test PCR supplémentaire sera effectué à bord du bateau.

3. En raison du caractère exceptionnel de l'opération actuelle, les compensations entre compagnies aériennes sont rendues impossibles par des considérations juridiques et pratiques. En conséquence, seuls sont valides les billets acquis auprès de la Royal Air Maroc et Air Arabia.

4. La programmation des vols ne concernera pas uniquement les pays traditionnellement desservis par des lignes directes depuis le Maroc. Elle pourrait, également, concerner des pays où il y a une demande des Marocains résidant à l'étranger ou des étrangers rési-

dant au Maroc.

5. Les enfants de moins de 11 ans sont dispensés du test PCR.

6. Les Marocains résidant à l'étranger, les étrangers résidant ou non résidant au Maroc et les étudiants marocains inscrits dans des universités à l'étranger, pourront quitter le territoire national par les mêmes voies maritimes et aériennes.

Le Centre d'appel (+212.537.66.33.00) et la Cellule de crise (+212.666.89.11.05, +212.662.01.34.36, +212.537.67.6218), au sein du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger restent à disposition pour répondre aux interrogations du public intéressé.

Les ambassades et consulats du Royaume ainsi que les représentations de Royal Air Maroc sont également mobilisés à cet effet.

Amnesty International n'a pas fourni au Maroc les preuves matérielles qu'il n'a cessé de demander

Nous insistons pour nous faire parvenir une copie du rapport d'expertise scientifique ou de le rendre public, déclare le chef du gouvernement



La réponse de la secrétaire générale par intérim d'Amnesty International (AI), Julie Verhaar, n'a pas fourni les preuves matérielles que le gouvernement marocain n'a eu de cesse de demander à cette organisation depuis la publication de son rapport, qui ren-

ferme des accusations infondées contre le Maroc et qui était assorti d'une campagne médiatique internationale à des fins de diffamation et de condamnation, a affirmé vendredi le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

"Au gouvernement marocain, nous

insistons toujours à nous faire parvenir une copie du rapport d'expertise scientifique adoptée pour adresser ces accusations infondées ou de le rendre public, au lieu de publier un rapport truffé d'expressions qui renvoient à des hypothèses en contradiction avec

les critères scientifiques de l'expertise, ce qui fait des jugements, avancés comme sûrs dans le rapport, de simples expressions dépourvues de tout fondement scientifique pour prouver le lien des infiltrations présumées de téléphones donnés avec le Maroc", a déclaré Saad Dine El Otmani à la MAP.

Il a ajouté que le Maroc, qui a adopté dans la gestion de ce dossier avec AI une approche responsable, logique et transparente s'appuyant uniquement sur la preuve scientifique, demeure ouvert au dialogue constructif qui requiert de cette organisation internationale de présenter des preuves étayant ses allégations ou de revoir sa position en tant que signe de bonne foi pour rétablir la confiance, une condition nécessaire à la réussite de tout dialogue.

Saad Dine El Otmani a rappelé qu'il a reçu jeudi soir une lettre de Julie Verhaar en réponse à la lettre qu'on lui a adressée le 1er juillet 2020 demandant des preuves matérielles étayant les accusations et les allégations contenues dans le rapport d'AI, publié le 22 juin 2020.

La société civile de Dakhla rejette catégoriquement les allégations d'AI

L'Initiative civile des associations indépendantes de la région de Dakhla-Oued Eddahab a catégoriquement rejeté les allégations et accusations contenues dans le dernier rapport d'Amnesty International (AI).

Dans un communiqué parvenu à la MAP, elle a souligné que ce rapport tendancieux, qui fait partie des rapports "à caractère offensif" à l'encontre du Maroc, reflète une attitude "de dénégation et de déni face à l'évolution incontestable de la situation des droits de l'Homme au Royaume, qui est devenu désormais un modèle en Afrique du Nord et au Maghreb arabe".

"S'appuyant sur une vision préétablie, ce rapport bâclé qui n'a rien à voir avec un document sur les droits de l'Homme se transforme plutôt en moyen de pression politique de nature provocatrice et diffamatoire contre le Maroc", note le communiqué qui déplore "une terminologie brutale basée sur des

accusations injustes et une absence des preuves" dans ce rapport dénué non seulement de tout fondement, mais aussi de toute crédibilité.

L'Initiative, une coalition d'une trentaine d'ONG actives dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, appelle ainsi AI à fournir des preuves ou présenter ses excuses pour "sauver la face vis-à-vis de l'opinion publique mondiale", sachant que ce rapport "nuît plus à l'image d'Amnesty International qu'à celle du Maroc", qui est devenu, au cours des dernières décennies, un modèle en matière des droits humains, au regard des acquis réalisés grâce aux réformes majeures menées par le Royaume.

Le communiqué invite également Amnesty International à effectuer une visite au Maroc pour constater de visu les efforts déployés par l'Etat marocain pour protéger et promouvoir les droits de l'Homme depuis des années.



Par ailleurs, l'Initiative a plaidé pour que les institutions nationales et les instances diplomatiques aient une réponse forte envers toute organisation internationale qui tente de porter préjudice à l'image du Maroc et nuire à ses intérêts suprêmes,

en plus d'exercer ses attributions en tant que pays souverain, dont le recours à la justice internationale pour faire valoir ses droits.

Elle a aussi jugé indispensable pour toutes les associations et organisations nationales de déployer davantage d'effort au

niveau international pour mettre en avant les chantiers, projets et institutions des droits de l'Homme et faire des plaidoyers devant toutes les organisations concernées à l'étranger, dans le cadre d'une diplomatie civile efficace, forte et dynamique.

L'épouvantail économique chinois

Horizons



Lorsque le Covid-19 s'est propagé de la Chine à l'Europe puis aux Etats-Unis, les pays frappés par la pandémie se sont retrouvés dans une course folle aux fournitures médicales – masques, respirateurs, vêtements de protection. Le plus souvent, c'est vers la Chine qu'ils ont dû se tourner.

Au moment où la crise a éclaté, la Chine était devenue le plus grand fournisseur mondial de nombreux produits clés, représentant la moitié de toutes les importations européennes et américaines d'équipements de protection individuelle. « La Chine a jeté les bases pour dominer le marché des fournitures de protection et médicales dans les années à venir », selon un récent rapport du New York Times.

Au départ, lorsque la Chine s'est tournée vers les marchés mondiaux, elle avait l'avantage d'une offre pratiquement illimitée de main-d'œuvre bon marché. Pourtant, comme tout le monde le reconnaît maintenant, les prouesses de fabrication de la Chine ne sont pas le résultat des forces du libre marché.

Dans le cadre de sa politique Made in China 2025, le gouvernement chinois a ciblé des augmentations ambitieuses de la part des producteurs nationaux dans les fournitures médicales mondiales. Le rapport du New York Times explique en détail comment le gouvernement a fourni des terrains à bas prix aux usines chinoises, octroyé des prêts subventionnés, ordonné aux sociétés d'Etat de produire des matériaux fondamentaux et stimulé les chaînes d'approvisionnement nationales en obligeant les hôpitaux et entreprises à utiliser des intrants locaux.

Par exemple, le Sichuan, deuxième province de Chine, a réduit de moitié le nombre de catégories pour lesquelles l'importation de matériel médical était autorisée. La plupart des hôpitaux étaient obligés de tout se procurer localement, seuls les meilleurs hôpitaux étant autorisés à importer des fournitures de l'étranger.

Les médias occidentaux regorgent désormais de témoignages sur la « volonté de la Chine de dominer d'importants rouages de la machine industrielle mondiale », selon les termes du New York Times. De plus en plus, le rôle de la Chine dans l'économie mondiale est décrit en termes qui font davantage penser à une agression impériale qu'au « doux commerce ». L'autoritarisme croissant du président chinois Xi Jinping et l'escalade des conflits commerciaux avec les Etats-Unis jouent évidemment aussi un rôle dans ce récit.

Les tensions stratégiques et géopolitiques entre les Etats-Unis et la Chine sont réelles. Elles sont

fondées sur la puissance économique et militaire croissante de la Chine et sur la réticence des dirigeants américains à reconnaître la réalité d'un monde nécessairement multipolaire. Mais il ne faut pas laisser l'économie devenir l'otage de la géopolitique ou, pire, renforcer et amplifier la rivalité stratégique.

Pour commencer, nous devons reconnaître qu'un modèle économique mixte, piloté par l'Etat, a toujours été à l'origine du succès économique chinois. Si la moitié du miracle économique de la Chine reflète son virage vers les marchés à la fin des années 70, l'autre moitié est le résultat de politiques gouvernementales actives qui ont protégé les anciennes structures économiques – telles que les entreprises d'Etat – tandis que les nouvelles industries ont vu le jour grâce à un large éventail de politiques industrielles.

Le peuple chinois en a bien sûr été le principal bénéficiaire, faisant l'expérience de la réduction de la pauvreté la plus rapide de l'histoire. Mais ces gains ne sont pas venus au détriment du reste du monde. Loin de là. Les politiques de croissance qui suscitent aujourd'hui l'ire des autres pays sont la raison pour laquelle la Chine est devenue un si grand marché pour les exportateurs et les investisseurs occidentaux.

Mais les politiques industrielles chinoises, telles que celles déployées dans le secteur des fournitures médicales, ne sont-elles pas injustes pour les concurrents ailleurs dans le monde ?

Nous devrions faire preuve de prudence avant de parvenir à un tel verdict. La justification traditionnelle des politiques industrielles est que les nouvelles industries produisent des retombées d'apprentissage, des externalités technologiques et d'autres avantages sociaux généraux qui rendent le soutien de l'Etat souhaitable. Mais de nombreux économistes occidentaux présumant que les gouvernements ne sont pas très bons pour identifier les industries qui méritent d'être soutenues et que les consommateurs et les contributeurs nationaux supportent la majeure partie des coûts. En d'autres termes, si la politique industrielle chinoise avait été mal conçue et mal orientée, c'est bien l'économie chinoise qui en aurait souffert directement.

Dans la même logique, si les décideurs chinois ont effectivement ciblé des activités où les avantages sociaux dépassent les avantages privés, produisant une amélioration des performances économiques, la raison pour laquelle les étrangers devraient s'en plaindre n'est pas claire. C'est ce que les économistes appellent un cas de « correction des défaillances du marché ». Il serait aussi insensé pour les

étrangers de vouloir empêcher le gouvernement chinois de poursuivre de telles politiques que d'empêcher un concurrent de libérer l'accès à ses marchés.

Cela est particulièrement vrai lorsque l'externalité en question est mondiale, comme dans le cas du changement climatique. Les subventions chinoises aux panneaux solaires et éoliennes ont entraîné une baisse du coût des énergies renouvelables – ce qui représente un énorme avantage pour le reste du monde.

La science économique des politiques industrielles peut devenir plus compliquée en présence de monopoles et d'entreprises dominantes sur le marché. Les politiques industrielles peuvent être à juste titre restreintes lorsqu'elles permettent d'exercer un pouvoir de marché aux dépens du reste du monde.

Mais les producteurs chinois sont rarement accusés de maintenir des prix élevés, ce qui est la marque du pouvoir de marché. Plus souvent, la plainte est à l'opposé. De telles considérations s'appliquent probablement davantage aux entreprises américaines et européennes qui sont souvent les acteurs dominants sur les marchés de haute technologie.

Rien de tout cela n'est un argument pour que les autres pays restent les bras croisés pendant que la Chine progresse vers des industries toujours plus sophistiquées. Les Etats-Unis, pour leur part, ont une longue histoire de politique industrielle réussie, en particulier dans les technologies liées à la défense. Il existe désormais un large consensus, traversant le spectre politique américain, selon lequel le pays a besoin d'une politique industrielle plus explicite visant de bons emplois, l'innovation et une économie verte. Un projet de loi présenté par le leader démocrate du Sénat américain, Chuck Schumer, propose de dépenser 100 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années dans le domaine des nouvelles technologies.

Une grande partie du nouveau front en faveur d'une politique industrielle forte aux Etats-Unis et en Europe est motivée par la perception de la « menace » chinoise. Or, les arguments économiques suggèrent que ce n'est pas le bon objectif. Les besoins et les remèdes se situent dans la sphère domestique. L'objectif devrait être de bâtir chez nous des économies plus productives et plus inclusives – et non pas simplement de surpasser la Chine ou d'essayer de saper ses progrès économiques.

Par Dani Rodrik

Professeur d'économie politique internationale à l'université de Harvard

Le dirham quasi-stable face à l'euro

Le dirham est resté quasi-stable par rapport à l'euro et s'est apprécié de 0,76% vis-à-vis du dollar, au cours de la période allant du 2 au 8 juillet, indique Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, précise BAM dans son dernier bulletin des indicateurs hebdomadaires, ajoutant qu'au 3 juillet 2020, les avoirs officiels de réserve se sont établis à 291,1 milliards de dirhams, en progression de 0,1% d'une semaine à l'autre et de 23,3% en glissement annuel.

Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 37,1 milliards de dirhams sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres, relève la même source. Tenant compte des injections de 34,6 milliards sous forme d'opérations de pension livrée, de 28,9 milliards dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME et de 3 milliards de dirhams au titre des opérations de swap de change, l'encours global des interventions ressort à 103,5 milliards de dirhams, rapporte la MAP.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien des échanges s'est établi à 5,4 milliards et le taux interbancaire s'est situé au cours de la période à 1,5% en moyenne, note BAM, ajoutant que lors de l'appel d'offres du 8 juillet (date de valeur le 9 juillet), Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 40 milliards de dirhams sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le MASI a diminué de 0,4%, portant sa contre-performance depuis le début de l'année à 16,4%, précise le bulletin, notant que cette évolution reflète notamment la baisse des indices sectoriels des "télécommunications" de 2,1%, des "banques et de l'agroalimentaire" de 0,5% chacun. A l'inverse, les indices sectoriels des "bâtiments et matériaux de construction" et du "pétrole et gaz" ont augmenté de 2,6% et de 1,2% respectivement.

Pour ce qui est du volume des échanges, il s'est établi à 221,8 millions de dirhams contre 1,8 milliard une semaine auparavant. Sur le marché central actions, le volume quotidien moyen a atteint 173,3 millions après 554,7 millions de dirhams.

Le CMC s'interroge sur les inflexions stratégiques à adopter après la pandémie

La virulence de l'épidémie et la rapidité de sa propagation de par le monde ont dévoilé les défaillances des systèmes de santé et la carence des dispositifs de protection collective dans de nombreux pays, y compris les mieux lotis », souligne le Centre marocain de conjoncture (CMC) dans sa dernière publication mensuelle « Maroc Conjoncture » (n° 326).

En dépit des risques encourus au plan sanitaire, le CMC note toutefois que « le Maroc a fait preuve d'une grande réactivité qui s'est illustrée sur plusieurs fronts, simultanément ».

Mais quand bien même elles ont agi avec promptitude et efficacité, force est de constater que « les autorités se sont trouvées subitement confrontées à des difficultés majeures dans la gestion de la crise dans sa triple dimension : sanitaire, économique et sociale », constate l'Observatoire privé dans ce spécial consacré à la relance de l'économie après la crise sanitaire.

Pour le CMC, il ne fait donc aucun doute que la crise induite par la pandémie a montré « l'impérieuse nécessité d'œuvrer à l'avenir au développement des capacités de résilience de l'économie et la société face aux chocs de toute nature dans le cadre d'une stratégie globale couvrant de multiples axes de la sphère économique et sociale ».

Après le choc de la pandémie, l'heure serait donc à des inflexions stratégiques face à la crise dont on a pu apprécier ces trois derniers mois les répercussions sur les plans économique et social, relève le CMC dans l'un des principaux axes de sa dernière publication, « Après le choc de la pandémie : Quelles inflexions stratégiques ? ».

Si le gouvernement assure explicitement accorder une priorité aux

secteurs sociaux dans le projet de loi de Finances 2020, le CMC estime qu'elle est appelée à être entérinée dans la loi de Finances rectificative imposée par la pandémie du Covid-19, eu égard à la propagation sans limite de ses nuisances ». Une priorité qui sera finalement confirmée à travers deux axes : « La poursuite du soutien aux politiques sociales » et « La réduction des disparités sociales et spatiales et la mise en place des mécanismes de protection sociale ».

Poursuivant son analyse sur cette fois-ci « Les priorités des secteurs sociaux : santé, éducation et emploi... », l'Observatoire rappelle à ce propos que dans sa déclaration de soutien les politiques sociales, l'Exécutif a mis en exergue la nécessité de promouvoir les secteurs fondamentaux tels que la santé, l'éducation et l'emploi... ».

Comme le relève fort bien le Centre dans ce spécial, « il s'agit de garantir, aux citoyens, un accès à un service de santé convenable, à travers l'exécution du plan de santé

2025, qui a pour ambition d'élargir l'offre de soins hospitaliers et de renforcer les programmes de prévention et de lutte contre les maladies ».

Ainsi, en ce qui concerne l'éducation, le CMC explique que les actions à entreprendre reposent sur la mise en œuvre factuelle de la loi-cadre relative à la réforme du système d'éducation et de formation.

Pour le Centre, cette option est « d'autant plus cruciale qu'elle constitue le socle de toute initiative visant à réduire les disparités et fournir les éléments constitutifs du principe d'égalité ».

Selon l'Observatoire privé, la proposition est à entreprendre sur la base de l'application d'une feuille de route à objectifs multiples. A savoir : « La modernisation des curricula à travers la formation par alternance et la formation par apprentissage, la création de cités régionales des compétences des métiers et la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat, particulièrement au profit des jeunes actifs du secteur informel... », précise-t-il.

Dans ce spécial, le CMC aborde aussi la question de la refonte de la santé. Ainsi, au niveau international, le CMC constate qu'à l'issue d'une réunion organisée en mars dernier, les dirigeants de la Banque mondiale et du FMI n'ont pu s'empêcher de confesser que « l'épidémie du Coronavirus rappelle combien il est nécessaire de renforcer les systèmes de santé ».

Dans cet axe, si l'urgence est à la lutte contre la contagion, le Centre note que la priorité doit être accordée à la prévention et à la réduction des pertes humaines. Pour l'Observatoire, « l'action est dans la limitation de la transmission entre le genre humain, le recensement, l'isolement, les soins et la diminution de

la diffusion de la maladie au sein des collectivités », souligne-t-il estimant que ce sont là les prérequis de minimisation de l'impact social et économique du fléau.

Cependant, le CMC estime qu'à terme, ces mesures immédiates doivent être confortées par des investissements pour garantir une résilience sanitaire. « Des investissements qui seraient justifiés tant par le plaidoyer en faveur de la santé que par les exigences de rentabilité économique », souligne-t-il.

Pour l'Observatoire, « si l'expansion de la pandémie s'amplifie outre mesure, elle ne manquera pas de produire comme corollaire une urgence économique qui précipiterait le monde dans une récession aux conséquences dramatiques sur les nations et leurs populations ».

Dans un tout autre axe, consacré à l'« Economie mondiale : Quel rythme pour la reprise ? », le CMC prévient que « si le déconfinement amorcé s'accompagne des premiers signes d'une reprise économique, une question importante a trait au rythme de celle-ci, d'autant que le risque d'une seconde vague d'infections et de réinstauration des restrictions levées n'est pas écarté ».

A noter qu'en plus de toutes ces questions, le Centre braque également les projecteurs sur la « Mortalité des entreprises : Des signes annonciateurs d'aggravation en 2020-2021 ».

A ce propos, il s'interroge si la courbe de la mortalité des entreprises marocaines, qui était située sur un trend haussier depuis 2009, va connaître une explosion compte tenu du contexte de la pandémie. L'occasion pour ses analystes de décrypter les signes annonciateurs d'une aggravation de la situation en 2020-2021.

Alain Bouthy



Appel à œuvrer au développement de l'économie et de la société face aux chocs

L'AMMC vise le programme d'émission de billets de trésorerie de Jet Contractors

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a visé, récemment, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de billets de trésorerie de Jet Contractors.

Selon un communiqué de l'AMMC, le plafond du programme d'émission s'élève à 200 millions de dirhams (MDH), pour une valeur nominale unitaire de 100.000 dirhams et une maturité de 10 jours à 12 mois.

Le taux d'intérêt est fixe et est déterminé pour chaque émission en fonction des conditions du marché, précise l'AMMC.

Jet Contractors vise à travers ce programme, mis en place initialement le 5 décembre 2012, à optimiser le coût de financement à court terme en substituant, de manière partielle ou totale, les concours bancaires existants par des billets de trésorerie, à faire face à ses besoins de trésorerie ponctuels induits par des variations de besoin en fonds de roulement en cours d'année (portées par les fluctuations de délais de paiement des différentes contreparties de la société). Le groupe ambitionne également de diversifier les sources de financement pour une meilleure négociation avec ses partenaires financiers et de consolider son image auprès des investisseurs institutionnels à travers une visibilité accrue sur le marché de capitaux.

Le montant de l'investissement étranger en titres d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a atteint 2,9 milliards de dirhams (MMDH), en augmentation de 59,39%, selon l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Les personnes morales étrangères non résidentes sont les premiers contributeurs dans cet investissement avec un total de 1,14 MMDH, soit 39,31% du total des montants investis, suivies par les personnes physiques résidentes et les Marocains résidant à l'étranger (MRE) avec des parts respectives de 25,96% et 22,33%, précise l'AMMC dans son rapport sur l'investissement étranger et instruments financiers au titre de l'année 2019.

Ce rapport fait aussi ressortir que la part détenue par les étrangers dans l'actif net glo-

bal des OPCVM demeure insignifiante, passant de 0,43% en 2018 à 0,46% l'année écoulée.

La part de l'investissement des personnes morales dans ce véhicule d'investissement a, de son côté, connu une nette hausse à 1,22 MMDH, soit 48% de l'investissement étranger en titres d'OPCVM contre moins de 10% de l'investissement étranger un an auparavant.

En outre, l'AMMC fait savoir que l'analyse de la répartition de l'investissement étranger en titres d'OPCVM en 2019 met en évidence une préférence pour les OPCVM monétaires avec une part de 52%, suivis par les OPCVM "obligations court terme" et les OPCVM "obligations moyen long terme" avec des parts respectives de 22% et 10%.

Fitch confirme à la SCR sa notation AAA avec une perspective "stable"

SCR



الشركة المركزية للتأمين
Société Centrale de Réassurance
GROUPE CDG

La Société centrale de réassurance (SCR), filiale du Groupe CDG, a vu sa notation confirmée par l'agence de notation Fitch qui lui a renouvelé, le 25 Juin 2020, le grade "AAA (mar)" avec une perspective "stable".

Cette notation reflète, selon Fitch, la position de leader de la SCR sur le marché marocain, sa forte capitalisation et ses solides performances en termes de souscription qui ont permis au réassureur national d'être résilient face à la crise récente induite par le Covid-19, indique la SCR dans un communiqué. Cette appréciation, qui tient compte de l'impact de la pandémie de coronavirus y compris son impact économique sur la base d'un ensemble d'hypothèses, confirme, selon Fitch, que la solidité financière de la SCR ne sera pas amenée à se dégrader, souligne le communiqué, relevant que l'agence

considère que le niveau de capitalisation de la SCR demeure élevé et ne prévoit pas de détérioration significative du fait du ralentissement économique résultant de la pandémie.

L'agence de notation Fitch salue la performance financière de la SCR et son niveau de rentabilité élevé, matérialisé par une amélioration du ratio combiné de 7 points (85% en 2019 vs 92% en 2018) et le maintien d'un ROE stable à 11% tel qu'évalué par l'agence de notation, rapporte la MAP.

Fitch estime, en outre, que la performance technique de la SCR demeurera favorable à sa note de solidité financière du fait de l'exclusion explicite des risques de pandémie et de maladies infectieuses dans la grande majorité de son portefeuille de souscription, selon la même source, qui fait savoir que la note obtenue par la SCR est "la plus élevée délivrée par Fitch à l'échelle nationale".

Créée en 1960 par la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), la Société centrale de réassurance, premier réassureur du Maroc, a pour vocation d'accompagner les grands chantiers du Maroc en réassurant les risques relatifs aux projets. Elle occupe aujourd'hui une position de leader sur le marché marocain de la réassurance et joue un rôle d'investisseur institutionnel en participant à la conservation des primes au niveau national et à la mobilisation de l'épargne dans l'économie du pays.

Acteur historique de la réassurance nationale, la SCR grâce à sa longue expérience, à son expertise et à sa parfaite connaissance des marchés internationaux de réassurance,

Hausse de l'investissement étranger en titres d'OPCVM

Le montant de l'investissement étranger en titres d'Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) a atteint 2,9 milliards de dirhams (MMDH), en augmentation de 59,39%, selon l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

Les personnes morales étrangères non résidentes sont les premiers contributeurs dans cet investissement avec un total de 1,14 MMDH, soit 39,31% du total des montants investis, suivies par les personnes physiques résidentes et les Marocains résidant à l'étranger (MRE) avec des parts respectives de 25,96% et 22,33%, précise l'AMMC dans son rapport sur l'investissement étranger et instruments financiers au titre de l'année 2019.

Ce rapport fait aussi ressortir que la part détenue par les étrangers dans l'actif net glo-

met le marché marocain à l'abri des turbulences internationales en matière de conditions de réassurance. La SCR gère un portefeuille de 300 clients et opère dans plus de 50 pays notamment en Afrique et au Moyen-Orient ainsi qu'en Inde et en Chine.

Sur le plan international, la SCR qui compte parmi les plus anciennes sociétés de réassurance en Afrique et Moyen-Orient, et disposant de 3 bureaux de contacts (Rwanda, Egypte et Côte d'Ivoire), a apporté une contribution effective à la création et aux ac-

tivités d'organismes régionaux comme l'Union générale arabe d'assurance et l'Organisation africaine d'assurances. Elle a également œuvré à la création des sociétés régionales comme la Société arabe de réassurance et la Société africaine de réassurance, d'abord au stade des études qui ont abouti à leur création, ensuite comme membre fondateur et actionnaire. En 2019, la SCR a émis pour 2017.28 millions de dirhams de primes émises avec un résultat net de 277.91 millions de dirhams

أمنديس
Amendis

Avis d'appels d'offres ouverts

AMENDIS filiale de Veolia Environnement Maroc et Délégataire de la Gestion des services d'Assainissement Liquide et de Distribution de l'Eau Potable et d'Électricité à la région de Tanger-Tétouan; procède au lancement des appels d'offres suivants :

- > AO N° 24/20 TA : Marché cadre des travaux de terrassement et pose de câbles sur le réseau d'électricité d'Amendis Tanger
- > AO N° 26/20 TA : Marché cadre des travaux de grosses réparations sur le réseau d'assainissement d'Amendis Tanger
- > AO N° 27/20 TA : Marché cadre des prestations de nettoyage et vérification des branchements et comptage électricité BT pour le compte d'Amendis Tanger

Les Sociétés peuvent télécharger les dossiers d'Appels d'offres directement du site d'Amendis (*) : www.amendis.ma «Appels d'Offres» ou les retirer gratuitement sous format numérique du siège d'Amendis, à l'adresse suivante :
Direction des Achats et Marchés – Service Appels d'offres :
9eme étage Immeuble Tanger Office Center- Bd. Idriss 1^{er} Tanger
Tél. : 0539 32 80 28

(*)En cas de téléchargement, il doit se faire impérativement du site d'Amendis en mentionnant le nom et l'adresse mail valide de la société.

Les Conditions de participation et d'exécution sont définies comme suit :

N° AO	Estimations En DH HT	Cautionnements Provisaires En DH	Dates limites de dépôt des offres	Délais	Séances d'ouverture
24/20 TA	Lot 1 : Min = 4 000 000 Max = 8 000 000	120 000	Mardi 04/08/2020 Avant 15 H Ou Mercredi 05/08/2020 A 10 H	12 mois	Publique
	Lot 2 : Min = 4 000 000 Max = 8 000 000	120 000			
26/20 TA	Min = 3 770 000 Max = 7 540 000	115 000			
27/20 TA	Lot 1 : Min = 600 000 Max = 1200 000	20 000	Mardi 04/08/2020 Avant 15 H	12 mois	Non Publique
	Lot 2 : Min = 600 000 Max = 1 200 000	20 000			

- Les offres peuvent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, contre récépissé, ou envoyées par voie postale avec accusé de réception ou pour les appels d'offres 24/20 TA et 26/20 TA remises au président de la commission des appels d'offres avant l'ouverture des plis
- Les dossiers doivent être présentés conformément aux règlements particuliers des appels d'offres (R.P.A.O)
- L'ouverture des plis en séance publique des appels d'offres 24/20 TA et 26/20 TA est prévue le mercredi 05/08/2020 à la salle de réunion de la direction opérationnelle d'Amendis Tanger sise au 5, rue Okba Bnou Nafiaa
- Toute offre déposée après le délai de remise spécifié sera automatiquement écartée.

opéré par VEOLIA



L'agence salue la performance financière du réassureur national et son niveau de rentabilité élevé

La mue écologique du 7^{ème} art

*Industrie extrêmement polluante,
le cinéma tente de se racheter
une conscience environnementale*

Rassurez-vous, notre intention n'est surtout pas de remuer le couteau dans la plaie des cinéphilés frustrés par l'impossibilité d'accéder aux salles de cinéma du Royaume à cause de la crise sanitaire du coronavirus. Mais on ne peut pas non plus faire comme si le 7ème art avait disparu du paysage. D'autant que les initiatives visant à entretenir la flamme et le maintenir sur le devant de la scène ne manquent pas. On pense notamment à la 9ème édition de la Nuit blanche cinéma et droits humains. Organisée par l'Association des rencontres méditerranéennes du cinéma et des droits de l'Homme, (ARMCDH), cette veillée du cinéma se déroulera en ligne, les 17 et 18 juillet prochains, et sera accessible à toutes et à tous après inscription sur le site de l'ARMCDH. Ce sera l'occasion idoine pour les cinéphilés de retrouver partiellement, le temps d'une nuit, les émotions et l'ambiance des salles de cinéma, en grignotant du popcorn-raïsin, dans une sombre pièce uniquement éclairée par le chef opérateur des films à l'affiche.

L'industrie audiovisuelle produit au moins 1 million de tonnes de CO2

D'ailleurs au vu de l'alléchant programme qui vous attend, à consulter sur le site web de l'Association, autant vous dire qu'il n'y aura pas de place à l'ennui. Et la thématique du Droit à l'environnement choisie par les organisateurs rend les choses encore plus intéressantes. L'ARMCDH, créée en 2010 pour promouvoir la culture des droits de l'Homme à travers le cinéma, est convaincue que le cinéma peut agir sur l'environnement.

Mais est-ce vraiment le cas ? Le 7ème art possède-t-il un tel pouvoir ? Les choses ne sont pas aussi simples que cela. L'industrie cinématographique n'est pas exempte de tout reproche. Si l'on en croit un récent rapport d'Eco Prod, l'industrie audiovisuelle produit un million de tonnes de CO2. En 2006, une étude de l'UCLA avait établi qu'à l'exception du pétrole, l'impact environnemental de l'industrie cinématographique sur la pollution de l'air de Los Angeles était plus important, de manière proportionnelle à la taille du secteur, que celui de la plupart des autres grandes industries, dont l'aérospatiale, l'habillement et le secteur hôtelier.

Construction de décors souvent détruits par la suite

Si vous avez du mal à accepter un tel constat, ce qui suit va finir par vous convaincre. Il faut savoir que les tournages polluent. Et pas qu'un peu. Ils constituent un quart de la quantité totale d'émissions de CO2 produits par l'industrie du cinéma. Car le tournage implique forcément la construction de décors souvent détruits par la suite, comme ce fut le cas pour le paquebot du film Titanic. D'une taille dépassant les 230 mètres, il a été construit au Mexique, dans un bassin de 65 millions de litres d'eau. Bonjour le gaspillage. A cela, s'ajoute également une énorme consommation d'électricité puisque l'éclairage est une composante essentielle du cinéma, de jour comme de nuit. Sans parler du transport des équipes et des décors, ou encore des déchets produits pour nourrir tout ce beau monde.



Le cinéma-impact, un marché de niche inépuisable

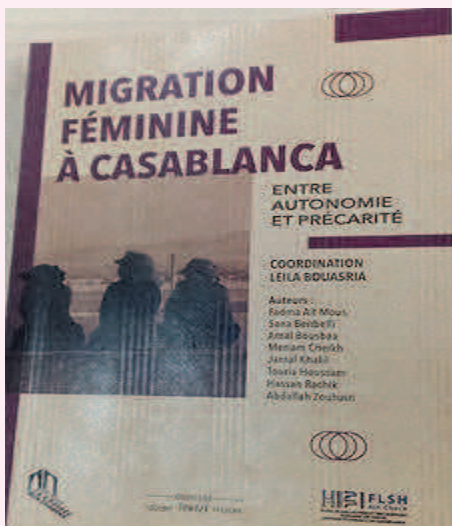
Dès lors, le cinéma a éprouvé la nécessité de s'interroger sur son empreinte écologique. Ce n'est qu'à partir de la dernière décennie que l'on a commencé à observer une mode qui fait son chemin, en l'occurrence dans les pays anglo-saxons : la mode des films se voulant porteurs d'impact social et environnemental. Pour les spécialistes, on est face à un marché de niche du documentaire et de la fiction inépuisable. L'une des productions les plus marquantes est le documentaire d'Al Gore «Une vérité qui dérange» ainsi que le film d'Edouard Bergeon «Au nom de la terre» qui a réuni pas moins de 1.970.000 spectateurs, tous émus par les conditions de vie des agriculteurs et leur mal-être face aux nécessités de changer le modèle de l'agriculture intensive.

Donc finalement, le cinéma a bel et bien le pouvoir de mobiliser les consciences et modifier certains comportements. Et cette mode des films véhiculant des messages environnementaux ne risque pas de s'estomper de sitôt car elle est lucrative à souhait. «Au nom de la terre» a rapporté 14,7 millions de dollars de recettes.

Pour le film «Demain», ce fut 11 millions de dollars de recettes. Ce n'est donc pas une surprise si les règles d'attribution du César du public, nouveau prix depuis deux ans, ont été repensées pour récompenser un film ayant suscité le plus d'intérêt ou d'engagement de la part des spectateurs, plutôt que le nombre d'entrées. Une manière de surfer sur la vague du «cinéma à impact» mais aussi, quelque part, de se racheter une conscience.

Chady Chaabi

“Migration féminine à Casablanca, entre autonomie et précarité”, nouvel ouvrage de la Collection Tiwizi



“Migration féminine à Casablanca, entre autonomie et précarité” est le nouvel ouvrage des collections Tiwizi, issu d'une collaboration entre les Editions La Croisée des Chemins et la Faculté des Lettres et des Sciences humaines Aïn Chock. Cet ouvrage collectif, né de la participation de ses auteurs au programme “Migrations internationales des Marocains”, initié en décembre 2011 par l'Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations en partenariat avec la Fondation population, migration et environnement, regroupe six différents articles qui s'étalent sur 257 pages.

Dans une introduction intitulée “Les mobilités féminines autonomes à Casablanca”, Leïla Bouasria et Meriam Cheikh expliquent comment une étude menée dans le cadre de ce programme a permis d'explorer “de nouvelles pistes de recherches en lien avec les mobilités féminines auto-

nomes à destination de la ville de Casablanca”.

Ce sont donc les résultats des contributions de neuf auteurs qui sont reproduits dans cette publication, venue décrire “les processus, les motivations, les différentes stratégies et ressources mobilisées” par les actrices de cette migration féminine autonome, définie dans ce contexte comme “toute mobilité où la femme migrante part seule en prenant en charge et en assumant par elle-même son projet migratoire” et ce, afin “de satisfaire des objectifs individuels”.

L'ensemble des articles de l'ouvrage s'efforcent, de ce fait, de répondre à des questions relatives à la construction de cette autonomie au fil du parcours des migrantes concernées et à la raison pour laquelle cette même autonomie devient une des conditions de la vie en ville, soulignent les auteurs.

Aussi, le livre retrace “les trajec-

toires des migrantes depuis leur engagement dans la mobilité, c'est-à-dire dès le moment de la prise de décision du départ, jusqu'à leur installation à Casablanca, en passant par les différentes étapes de leur insertion professionnelle”. Ainsi, les auteurs donnent à voir “comment la flexibilité professionnelle, qui s'accompagne dans la majorité des cas d'une mobilité résidentielle, travaille l'autonomie en la renforçant ou en l'entravant”, expliquent les chercheuses. Rédigé par Fadma Ait Mous, Sana Benbelli, Amal Bousbaa, Meriam Cheikh, Jamal Khalil, Touria Houssam, Hassan Rachik et Abdallah Zouhairi, en coordination avec Leïla Bouasria, cet ouvrage fait partie de la collection Tiwizi, symbole de la collaboration entre le monde académique, à travers l'Université Hassan II de Casablanca et le monde de l'édition, représentée par les éditions La Croisée des Chemins.

Le comédien marocain Abdeladim Chennaoui n'est plus



L'artiste marocain Abdeladim Chennaoui a rendu l'âme, vendredi soir à Casablanca à l'âge de 85 ans, des suites d'une longue maladie, a indiqué le Syndicat marocain du théâtre et des travailleurs du cinéma et de la télévision.

C'est avec une grande affliction que les membres du bureau exécutif national du syndicat et ses branches régionales et provinciales ont appris le décès de l'artiste Abdeladim Chen-

naoui", relève le Syndicat dans un communiqué.

Le défunt, artiste de grand calibre, compte parmi les pionniers du théâtre marocain avec une contribution importante au répertoire du mouvement culturel et artistique national, notamment avec la troupe de "la fraternité arabe" ou celle des "artistes unis" avec des œuvres éternelles comme "At-taich", "Al-jaiza" et "Inkassar zoujaj", ajoute la même

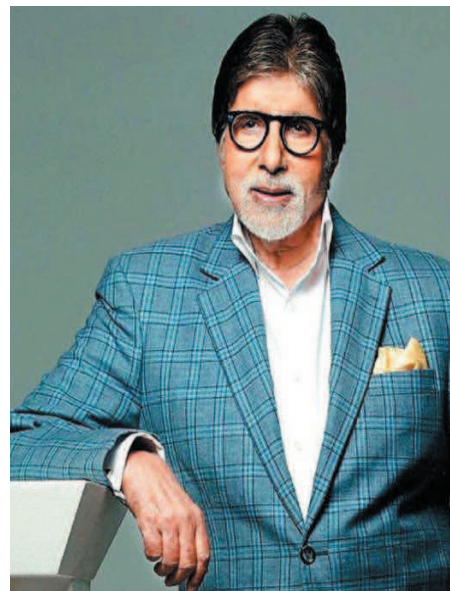
source.

Feu Chennaoui a également eu une expérience médiatique importante avec plus de 50 émissions radio et plusieurs apparitions dans des œuvres dramatiques sur le petit écran, fait savoir le Syndicat. Abdeladim Chennaoui est l'un des vétérans de la scène artistique et médiatique marocaine. Natif de Casablanca, il est lauréat de l'Institut Supérieur du Cinéma du Caire.

Bouillon *de culture*

Amitabh Bachchan

La méga-star de Bollywood Amitabh Bachchan, 77 ans, a été testée positive samedi au nouveau coronavirus et admis dans un hôpital de Bombay avec son fils Abhishek, également contaminé. "J'ai été testé positif au virus Covid" et "envoyé à l'hôpital", a déclaré sur Twitter à ses 43.000 abonnés Amitabh Bachchan. "Tous ceux qui ont été à proximité de moi au cours des 10 derniers jours sont priés de se faire tester !", a lancé l'acteur. De son côté, son fils Abhishek a tenu à préciser que tous deux "ont été admis à l'hôpital pour des symptômes légers". Des millions d'Indiens vénèrent Amitabh Bachchan, guettant chacune de ses prises de parole. Chaque année, le 11 octobre, ses fans se retrouvent devant son domicile de Bombay à l'occasion de son anniversaire. Affectueusement surnommé "Big B", il est devenu célèbre au début des années 70 quand il a commencé à jouer dans des films à grand succès comme "Zanjeer" et "Sholay". Près d'un demi-siècle plus tard, il continue à tourner et à faire salles comblées. Son fils, Abhishek Bachchan, 44 ans, est également un acteur et un producteur à succès de Bollywood. Il est l'époux de l'ancienne Miss Monde Aishwarya Rai, également devenue une star du cinéma indien.



"Away", la série spatiale de Netflix dévoile son premier trailer



Hilary Swank part à la conquête de l'espace dans le premier trailer de la série "Away", disponible sur Netflix le 4 septembre prochain.

L'actrice y interprète le personnage d'Emma Green, une astronaute américaine qui doit laisser derrière elle son mari et sa fille adolescente pour diriger une dangereuse mission sur Mars, au moment où ils ont le plus besoin d'elle. La série évoquera la complexité des relations entre les astronautes et leurs proches restés sur Terre. Et les effets de cet éloignement se ressentiront sur l'équipage à mesure que la mission spatiale s'intensifie.

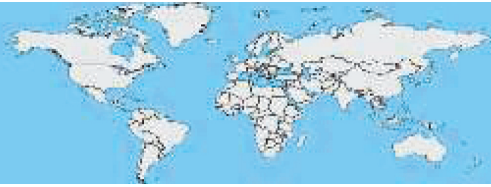
Dans un communiqué, Netflix a décrit "Away" comme "un drame passionnant et émotionnel qui célèbre les incroyables progrès que les humains peuvent accomplir et les sacrifices personnels qu'ils doivent faire en cours de route".

Dans ce trailer, on peut en effet voir le personnage d'Emma, décrite comme "une astronaute et une di-

rigante têtue, empathique et très intelligente", regarder en larmes une photo de sa famille, qu'elle a laissée derrière elle pour sa mission spatiale. Bien qu'elle ne révèle pas grand-chose, elle laisse entrevoir l'aspect émotionnel de la série avant sa sortie.

Réalisée par Andrew Hindersaker, la série "Away" a également été produite par la présentatrice Jessica Goldberg et Matt Reeves, acteur de "La Planète des Singes", précise RadioTimes. Au casting, on retrouve Josh Charles dans le rôle du mari ingénieur d'Emma, ainsi que Talitha Bateman qui interprète Lex, sa fille.

Mark Ivanir, Ato Essandoh, Ray Panthaki et Vivian Wu jouent le rôle de l'équipage international d'astronautes voyageant avec Emma, qui ont tous une vie personnelle et des problèmes complexes, tandis que Monique Curnen joue le rôle de Melissa Ramirez, une ancienne astronaute et agent de liaison sur Terre d'Emma.



Record de contaminations aux Etats-Unis

Le président Donald Trump est apparu pour la première fois samedi portant en public un masque de protection contre le coronavirus, le jour où les Etats-Unis ont enregistré un nouveau record de contaminations.

Cette première apparition masquée du président, lors d'une visite à l'hôpital militaire Walter Reed dans la banlieue de Washington, a une forte valeur symbolique aux Etats-Unis au moment où l'épidémie est en pleine expansion en particulier dans des Etats du sud comme la Floride ou le Texas.

Le Covid-19 continue aussi de progresser rapidement en Amérique latine, où les bilans viennent de dépasser 71.000 morts au Brésil, 11.000 au Chili et 11.000 également au Pérou.

Depuis l'apparition du virus, M. Trump avait évité de se montrer en public avec un masque, alors même que le port de cette protection est recommandé par les autorités sanitaires américaines.

Il avait ainsi contribué à faire de cette question un enjeu de controverse politique, car le refus de porter le masque est vu dans une partie de la société américaine comme une affirmation de la liberté individuelle du citoyen face aux autorités fédérales et internationales.

Samedi soir, M. Trump a mis un masque bleu sombre pour visiter des militaires américains blessés au combat à l'hôpital Walter Reed de Bethesda, dans le Maryland, près de Washington.

"Lorsque vous parlez avec des soldats qui sortent tout juste de la table d'opération, je crois que c'est quelque chose de très bien de porter un masque", a-t-il déclaré à la presse avant cette visite. "Je n'ai jamais été contre les masques, mais je suis convaincu que cela dépend du moment et de l'endroit".

Les Etats-Unis sont de loin le pays le plus lourdement touché par la pandémie avec plus de 134.000 morts - 134.729 selon le comptage effectué samedi par l'université Johns Hopkins. Selon les chiffres de cette université de Baltimore qui fait référence, le pays a enregistré samedi un nouveau record de contaminations avec 66.528 cas en 24 heures.

Malgré cette évolution inquiétante, une partie du parc d'attractions Disney World à Orlando, en Floride, a été ouverte au public samedi, après quatre mois de fermeture.

Des centaines de personnes ont fait la queue pour se rendre au Magic Kingdom, l'un des deux espaces à accueillir du public avec l'Animal Kingdom.

Tous les visiteurs présents avaient réservé leur billet pour permettre la maîtrise de leur nombre dans le parc et rendre possible la distanciation physique.

Etaient prévus la prise de température à l'entrée, le port du masque obligatoire, l'omniprésence de distributeurs de gel hydroalcoolique et l'espacement minimum de deux mètres dans chaque attraction ou à l'intérieur des boutiques.

Cette réouverture partielle de Disney World alors que la Floride connaît une accélération de l'épidémie a été souvent critiquée sur les réseaux sociaux.

Et la Floride n'est pas le seul Etat amé-

ricain en difficulté. En Géorgie, Atlanta a décrété vendredi un retour à une phase de confinement strict après avoir partiellement rouvert la ville à un fonctionnement normal. Au Texas, des hôpitaux se disent saturés.

En Amérique latine, c'est le Brésil qui est le plus lourdement atteint: le bilan officiel à la date de samedi était de 1.839.850 cas confirmés de contamination et de 71.469 décès, dont 1.214 dans les dernières 24 heures.

Au Chili, le bilan est de 11.272 morts, selon les données publiées samedi par le ministère de la Santé, qui incluent comme le recommandent les critères de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) 3.484 cas "probables" de décès liés au virus.

Le Pérou comptait samedi 322.710 cas et 11.682 décès, selon le ministère de la Santé. Et la Colombie a officiellement dépassé samedi le seuil des 5.000 décès.

Depuis son apparition en décembre en

Chine, le Covid-19 a tué plus de 561.000 personnes à travers le monde et en a contaminé près de 12,6 millions.

Deux experts de l'OMS, un épidémiologiste et un spécialiste de la santé animale, doivent entamer une mission exploratoire en Chine.

En annonçant vendredi que ces experts se rendaient à Pékin, la porte-parole de l'organisation, Margaret Harris, a déclaré qu'ils auraient des entretiens avec des responsables chinois et détermineraient les lieux que la future mission d'enquête devra visiter.

"L'une des plus grandes questions est de savoir si le virus a été transmis à l'homme par un animal et de quel animal il s'agit", a souligné Mme Harris.

Ces derniers jours, de nouveaux foyers sont apparus en Europe, le continent le plus endeuillé avec plus de 200.000 morts (pour 2,8 millions de cas), mais la situation paraît sous contrôle pour le moment.

Une école militaire indonésienne frappée par l'épidémie de coronavirus

Près de 1.300 personnes ont été testées positives au nouveau coronavirus dans une école militaire indonésienne alors que le pays continue de lutter contre l'épidémie.

L'école des officiers de l'armée indonésienne, située à l'ouest de l'île de Java, la plus peuplée du pays, a été placée en quarantaine, a annoncé samedi soir le chef d'état-major de l'armée, le général Andika Perkasa.

Sur les 1.280 cas confirmés, 991 sont des élèves officiers, a-t-il précisé, les autres étant des employés et leurs proches.

Une trentaine de personnes, souffrant de légers symptômes, ont été hospitalisées. Samedi, 17 l'étaient toujours.

La présence du virus au sein de cette école a été détectée après que deux élèves officiers, présentant de la fièvre accompagnée de maux de dos, se sont rendus dans un centre médical.

Tous deux ont été testés positifs au virus Covid-19, entraînant une vaste campagne de dépistage auprès des quelques 2.000 employés et élèves de cet établissement.

L'origine de la contamination n'est pas connue, a indiqué M. Perkasa alors qu'une partie du personnel vit en dehors de l'école militaire.

Le gouverneur de l'Etat de Java occidentale a demandé aux habitants de limiter leurs déplacements à proximité de l'établissement jusqu'à ce que l'épidémie soit maîtrisée.

L'Indonésie est le pays le plus touché d'Asie du Sud-est avec plus de 74.000 cas de coronavirus enregistrés et plus de 3.500 décès.

Le bilan serait beaucoup plus lourd, selon des experts qui estiment qu'en raison d'un dépistage limité, l'ampleur réelle de l'épidémie est sous-estimée.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a récemment exhorté l'Indonésie à procéder à un plus grand nombre de tests.



Donald Trump porte le masque pour la première fois publiquement

La pandémie croît dans les Balkans



Les chiffres restent en apparence modestes mais la recrudescence de la pandémie de coronavirus est bien là: l'inquiétude monte dans les Balkans, région pauvre d'Europe aux infrastructures médicales fragiles.

Suite à cette accélération, plusieurs pays européens ont établi ou maintenu les restrictions de voyage pour les Bulgares et les Roumains: quarantaine de 14 jours ou test négatif obligatoire à l'arrivée.

En Serbie, la situation est "pire qu'en avril, particulièrement à Belgrade où le système de santé est à saturation", prévient sur la chaîne nationale RTS Predrag Kon, épidémiologiste, membre de la cellule de crise de ce pays qui a annoncé un record de 18 décès vendredi. La gestion de la pandémie par le gouvernement, jugée défailante, y entraîne désormais des manifestations chaque soir.

Le patron des syndicats du secteur sanitaire du Kosovo voisin, Blerim Sylja, avertit que faute de mesures, ce petit territoire pauvre de 2 millions d'habitants "deviendra le Wuhan des Balkans", et prédit un "effondrement du système de santé", déjà mal en point: pour se soigner, les Kosovars ont l'habitude de se rendre chez leurs voisins.

Membre de l'Union européenne, la Croatie semble moins vulnérable et la situation n'y est "pas mauvaise" mais les cas augmentent au moment où la saison touristique commence, selon le microbiologiste Goran Lauc, membre de l'équipe scientifique qui conseille le gouvernement.

Les chiffres (8 morts vendredi au Kosovo, 500 nouveaux cas en Bosnie le 6 juillet, 700 en Roumanie le 11...), ne sont pas encore de nature à alarmer la communauté internationale sur cette région relativement épargnée par la vague du printemps, où la pandémie a tué un total de moins de 3.500 personnes.

Mais de Roumanie en Albanie, en passant par le Kosovo, la Bosnie et la Bulgarie, les records s'y sont succédés la semaine passée: ceux des morts quotidiens comme ceux des nouveaux cas repérés. Le 10 juillet, selon un décompte de l'AFP, ces pays pesaient pour 15% des nouveaux cas détectés sur la journée en Europe dont ils représentent moins de 7% de la population.

Or leurs systèmes sanitaires ne semblent pas armés pour répondre à une vague pandémique semblable à celle qui a englouti une partie de l'Europe au prin-

temps.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, quand l'Italie compte 4,1 médecins pour 1.000 habitants, l'Albanie n'en a que 1,2 --le taux le plus faible d'Europe--, la Bosnie 2 et la Roumanie 2,2. Au Kosovo, selon Blerim Sylja, il manque 5.500 professionnels de santé.

A Belgrade, un manifestant, Petar Djuric, est devenu un des symboles des manifestations en criant sa colère face caméra, son père étant selon lui décédé faute de respirateur disponible.

En Albanie, qui déplore environ 90 décès, les autorités assurent que la situation reste "sous contrôle". Mais "les citoyens doivent comprendre que la solution n'est pas le traitement à l'hôpital où nous sommes en train de faire l'impossible pour prodiguer des soins aux personnes gravement touchées", dit la directrice de l'hôpital des maladies infectieuses de Tirana.

La défiance envers la classe politique et l'instabilité politique chronique de cette région n'arrangent rien.

Des gouvernements fragiles gèrent la crise au Kosovo et en Macédoine du nord, pays des Balkans le plus endeuillé en proportion de sa population (176

morts par million d'habitants), où des législatives doivent se tenir cette semaine.

Le président serbe Aleksandar Vucic paie lui d'avoir imprudemment proclamé une victoire sur le virus juste avant des législatives, pour annoncer cette semaine un retour au confinement pour le week-end et finalement reculer face aux manifestations...

Pour beaucoup, les Balkans ont connu un déconfinement trop rapide et trop radical, qui a entraîné un relâchement des comportements.

En Serbie, bars et boîtes de nuit ont un temps rouvert comme si rien ne s'était passé, on continue parfois de s'y serrer la main pour se saluer. Quant aux orthodoxes macédoniens, ils ont pu respecter la tradition de la communion pascale avec distribution du vin dans une même petite cuillère...

"Le manque de respect des règles de distanciation sociale a favorisé un grand niveau de transmission du virus qui se manifeste de manière plus agressive", met en garde Eugena Tomini, de l'Institut albanais de Santé publique.

"On s'est déconfiné trop rapidement", a résumé vendredi le ministre de la Santé roumain Nelu Tataru.

Sur la côte amalfitaine, la nature respire Mais jusqu'à quand ?

Poissons plus nombreux, pollution moindre, chants des oiseaux... à la faveur du confinement puis d'un tourisme en berne, la nature respire de nouveau sur la côte amalfitaine, région hyper touristique du sud de l'Italie, suscitant un questionnement sur la manière de concilier économie et développement durable.

"Notre mer a toujours été limpide, cristalline, mais en ce moment avec la faible présence des bateaux et l'arrêt de temps des activités, elle est spectaculaire. Et on voit beaucoup plus de poissons qu'avant", souligne Andrea Coppola, skipper chez Plaghia Charter, qui organise des excursions en bateaux.

Célèbre pour ses villages suspendus sur des falaises se jetant dans la Méditerranée, la côte amalfitaine a aujourd'hui des airs de belle endormie.

Premier pays touché par l'épidémie de coronavirus en Europe, l'Italie est sortie début mai de deux mois de confinement, et depuis le 3 juin, s'est de nouveau ouverte aux touristes. Mais ces derniers se font encore rares.

"Normalement, en cette période de l'année, il y a des yachts partout, d'ici jusqu'à Capri", ex-

plique Giovanni Casci, guide excursionniste, en regardant depuis un promontoire le littoral quasi vide.

Avec le confinement, "la mer est revenue comme il y a 40 ans. En termes de tranquillité, l'impact a été indéniable. Avant il y avait tellement de bateaux à passer, ça semblait une autoroute", souligne Gaetano Esposito, 58 ans dont 53 passés à pêcher.

"Mais le problème est économique. Si tu pêches et que tu ne vend pas...", souligne le quinquagénaire au visage tanné par le soleil.

Outre les dauphins régulièrement présents sur le littoral, "il y a eu des cachalots, de gros cétacés qui entraînent dans les ports, qui se rapprochaient plus facilement et dans des zones où avant on ne les voyait jamais", précise M. Casci, qui travaille avec l'association Cartotrekking.

Les sentiers de randonnée, dont le spectaculaire Sentiero degli Dei, ont vu de leur côté leur végétation croître de "manière démesurée" et le premier travail après le confinement a été de "tailler les ronces là où il n'était plus possible de passer, et de les remettre en état et en sécurité", ajoute-t-il.

Depuis, les randonneurs, essentiellement ita-

liens, ont renfilé leurs chaussures de marche, conduisant salamandres et serpents à se cacher de nouveau.

"De mars à octobre, la côte amalfitaine est sur-fréquentée", et le retour probable du tourisme de masse, après cette parenthèse, aura de nouveau un impact sur la nature, note le guide.

Son collègue Marco Marotta estime que la pandémie pourrait ainsi "être une grande opportunité pour réorganiser le tourisme".

"Le tourisme d'excursions et de randonnées est en forte croissance ces dernières années, mais il y a encore des endroits qui méritent d'être découverts et offrent de la tranquillité par rapport à la folie des plages et des villes magnifiques de la côte", note-t-il.

Président du District touristique de la côte amalfitaine, Andrea Ferraioli juge lui aussi que la crise sanitaire, qui a eu de dures conséquences sur le secteur en raison notamment de l'absence de visiteurs américains, est une occasion à saisir.

"La côte a eu ces dernières années un afflux touristique peut-être trop important, surtout l'été", atteignant "quasi deux millions de visiteurs l'an dernier", explique-t-il.

Il plaide de fait pour un tourisme plus étalé,

sur "12 mois par an, plutôt que 7 ou 8", en développant le trekking ou l'énogastronomie, mais aussi un tourisme plus responsable d'un point environnemental.

Dans les villages, on savoure aussi le calme retrouvé, tout en regrettant le manque de touristes, signe d'une équation difficile à résoudre.

"Positano vit un moment magnifique, la nature reprend toute sa place, la mer est cristalline, le matin, on se réveille avec les oiseaux... Une localité aussi belle que Positano mérite d'avoir un tourisme de très grande qualité, comme nous l'avons eu par le passé", sans les affres du tourisme de masse, estime Tanina Vanacore, copropriétaire de l'hôtel 4 étoiles Palazzo Murat.

Habituellement, "nous avions 200 à 300 bus par jour qui faisaient des allers-retours sur la côte", entraînant embouteillages et des problèmes rendant difficile la vie quotidienne des habitants. "Pour faire cinq kilomètres, on mettait trois heures", explique-t-elle.

La fin de ce trafic hors norme a été "un soulagement", et "nous avons récolté presque 10.000 signatures pour que cela ne revienne pas. Nous avons besoin d'un territoire viable, où nature et mer sont respectés", souligne-t-elle.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

PERCEPTION	VIT SUR LES NERFS	SYMBOLE DU CUIVRE	SCEPTIQUE HÉLAS		APPEL AU SECOURS	DE BAS EN HAUT DÉFAUT	QUARTIER DE REIMS	AMALG-AME		CUBE GRECQUE	COUPE
ALLÉGRESSE									VIEILLE CITÉ		
		TORCHIS						DÉCHIFFRÉ		POINT	
APERÇU					PAR				LETTRES DE NAPLES		
AUTHENTIQUE									LETTRES D'UHLAND		
		SYMBOLE DU LITHIUM			INTERDIT		AUORE				
DRAME NIPPON		OS DU PIED									
MENEUR DE JE		PREND UNE DÉCISION							ARTICLE		
			MORCEAU D'ÉBÈNE MÉTAL			FILE		CUBE			FER
PARTIRA				LISIÈRE ZIGOUILLE					PRONOM PERSONNEL		
		PRÉPOSITION	LIQUIDA LETTRES DE TUNIS				PIGE	SYMBOLE DU RADIUM	EN ÉPI À LA MODE		
CRACK CABOCHARD					PASSAGE À TABAC						
UNE FEMME DE CLASSE											

Solution mots flechés d'hier

AGENT DE POLICE	MINE D'OR	ÉLANCÉ	P	SANS MÉLANGE NOTE	D	CUBE VIEUX PLIS	P	PROMPT ET AGILE	A	BALAIS ÉMINENT	PARTIE DU MONDE
A	S	S	U	R	E	U	R	N	A	V	F
POIVRE	I	V	R	E	M	O	U	S	E	I	S
ARTICLE	L	E	C	O	M	P	O	S	O	S	E
SOMMAIRE	E	L	E	M	E	N	T	A	I	R	E
A	N	T	I	H	O	D	E	S	T	E	T
PAS PRO DÉMONS TRAVIL	C	E	S	L	P	O	S	S	E	S	S
N	E	L	I	O	N	D	E	S	R	I	E
VENI AU MONDE	P	E	R	G	O	L	A	L	E	T	T
COLP DE FEU	T	I	R	I	S	B	O	E	G	A	U
VOYELLES	U	O	L	E	T	T	R	O	M	P	L
A L'ENVERS MOUSSE CRACK	E	N	R	O	M	C	O	U	R	A	I
A	S	E	P	U	I	S	E	E	E	N	I

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Mustapha Flouizi
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdalkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma

Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Cahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

o.j.d. MAROC

2017 www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2						■				
3										
4						■			■	
5							■			■
6		■			■					
7				■				■		
8										
9		■							■	■
10				■						

HORIZONTALEMENT

- 1- Compagnon
- 2- Elliptiques - Atropa
- 3- Prodiges de yogi
- 4- Impératrice - En les
- 5- Monticule - En dépit
- 6- Sélénium - Combat singulier
- 7- Appel - Club rbatî - Génisse
- 8- Emboîtées
- 9- Clarté
- 10- Dévêtue - Vraie

VERTICALEMENT

- 1- Menteur professionnel
- 2- Montré - Sigle du Royaume
- 3- Se fait dans les deux sens
- 4- Coloration - Ruisseau
- 5- Fils d'acide et d'alcool - Hautain
- 6- Elevé
- 7- Capable - Profit prohibé
- 8- Diapré
- 9- De Oro chez nous - Incliné
- 10- Feu sicilien - Ressemblant

Grilles de sudoku

Facile

		2	8		4			9
7			3	9		5		
6	8	9			5		3	
		4					7	2
		5				8		
3	1					9		
	5		1			2	4	6
		3		5	8			1
1			4		7	3		

Moyen

		6		9	3	1		
2			8	4			3	7
	7		6	3				
	6		4	7	1		2	
				8	5		4	
8	5			6	9			2
		9	1	2		8		

Difficile

1	5			6				
		7		4	9			
	8	3						
		5	2	7			9	
	9					7		
2			3	8	4			
					2	6		
		6		2	3			
			6			8	4	

Expert

		8			3			
		4		1			9	5
	5		6					4
			1			7		
	9		7		5		1	
		7			2			
1					6		3	
2	6			7		9		
			4			2		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	D	I	S	C	R	E	T	I	O	N
2	O	N	I	R	O	L	O	G	I	E
3	R	E	V	E	T	I	R	■	E	T
4	E	V	A	P	O	R	E	E	S	■
5	N	I	■	E	N	E	■	P	■	D
6	A	T	T	■	D	■	P	I	S	E
7	V	A	I	N	E	M	E	N	T	■
8	A	B	R	I	■	U	S	E	E	S
9	N	L	■	E	N	T	A	■	R	E
10	T	E	L	E	P	A	T	H	E	S

Facile

3	7	2	4	1	6	8	9	5
1	6	8	5	9	7	3	4	2
4	5	9	3	2	8	7	6	1
6	1	7	8	5	9	4	2	3
8	2	3	1	6	4	9	5	7
9	4	5	2	7	3	1	8	6
7	3	6	9	4	2	5	1	8
5	8	4	6	3	1	2	7	9
2	9	1	7	8	5	6	3	4

Moyen

5	3	1	8	9	4	7	6	2
2	4	7	3	1	6	8	9	5
9	6	8	7	5	2	4	3	1
1	5	4	9	2	3	6	7	8
3	8	6	5	7	1	2	4	9
7	2	9	4	6	8	5	1	3
4	9	2	1	8	7	3	5	6
8	7	5	6	3	9	1	2	4
6	1	3	2	4	5	9	8	7

Difficile

9	5	1	6	4	3	7	8	2
6	4	2	9	7	8	3	1	5
8	7	3	2	5	1	6	4	9
3	6	4	5	2	7	1	9	8
2	8	9	3	1	4	5	6	7
5	1	7	8	6	9	2	3	4
7	3	5	4	8	6	9	2	1
1	9	8	7	3	2	4	5	6
4	2	6	1	9	5	8	7	3

Expert

1	6	2	5	8	4	7	3	9
8	7	4	9	3	6	1	5	2
9	3	5	1	7	2	4	8	6
5	8	6	4	2	1	3	9	7
2	1	9	3	6	7	5	4	8
7	4	3	8	9	5	2	6	1
6	9	1	2	4	3	8	7	5
3	5	8	7	1	9	6	2	4
4	2	7	6	5	8	9	1	3

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
AEP de 30 douars des communes territoriales de BOUJEDIANE et TATOFT à la Province de LARACHE -2ème Tranche - Lot : Equipement
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTIN°
79DR9/CE/D/2020
La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger lance le


présent appel d'offres qui concerne le projet : " d'AEP de 30 douars des communes territoriales de BOUJEDIANE et TATOFT à la Province de LARACHE -2ème Tranche - Lot : Equipement " Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 3228300,00DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 32.300,00 DH TTC ou son équivalent en devise librement convertible. Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAFP, CCAFG, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>. Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à

l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats). En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire. Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis. L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 12/08/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics
N° 5426/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION REGIONALE DE
L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE DE
CASABLANCA-SETTAT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
المديرية الجهوية للتجهيز والنقل
واللوجستيك للدار البيضاء سطات

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
المديرية الجهوية للتجهيز والنقل
واللوجستيك للدار البيضاء سطات

**Etablissements insalubres, Incommodes
Ou Dangereux de 1ère classe
Enquête de commodo et incommodo**

Avis

Une enquête de commodo et incommodo d'une durée d'un mois est ouverte, à compter du **13/7/2020** dans les bureaux de la province de Médiouna sur la demande présentée par la société **GAZNA** sis 7 Lotissement la colline, 2 Sidi Maarouf Casablanca à l'effet d'être autorisée pour la réalisation et l'exploitation d'un établissement de 1^{ère} classe consistant en un centre emplisseur de gaz de pétrole liquéfié (GPL) d'une capacité de stockage totale de 2000m³ et d'une capacité d'emplissage de 60000TM/an, dans la commune Rurale de Sidi Hajjaj oued Hassar, sur l'axe routier N°3305, Province de Médiouna.

Le dossier de l'enquête est déposé dans les bureaux de la commune Rurale de Sidi Hajjaj oued Hassar où il peut être consulté.

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
BP 1774 BD ANOUAL DERB GHALEF
TEL 06-60-15-30-32 FAX 05-22-25-61-02

المديرية الجهوية للدار البيضاء سطات
ص.ب 1774 شارع أنوال درب خلف الدار البيضاء
الهاتف 05-22-25-61-02 الفاكس 06-60-15-30-32

N° 5429/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION REGIONALE DE
L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE DE
CASABLANCA-SETTAT



المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
المديرية الجهوية للتجهيز والنقل
واللوجستيك للدار البيضاء سطات

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
واللوجستيك والماء
المديرية الجهوية للتجهيز والنقل
واللوجستيك للدار البيضاء سطات

**Etablissements insalubres, Incommodes
Ou Dangereux de 1ère classe
Enquête de commodo et incommodo**

Avis

Une enquête de commodo et incommodo d'une durée d'un mois est ouverte, à compter du **13 juillet 2020** dans les bureaux de la Commune de Nouaceur sur la demande présentée par la société **NATUREX MAROC** sis à la Technopole ONDA Province de Nouaceur, à l'effet d'être autorisée pour l'extension d'une unité d'extraction des plantes par solvant située à la Technopole ONDA Province de Nouaceur.

Le dossier de l'enquête est déposé dans les bureaux de la Commune de Nouaceur où il peut être consulté.

DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
BP 1774 BD ANOUAL DERB GHALEF
TEL 06-60-15-30-32 FAX 05-22-25-61-02

المديرية الجهوية للدار البيضاء سطات
ص.ب 1774 شارع أنوال درب خلف الدار البيضاء
الهاتف 05-22-25-61-02 الفاكس 06-60-15-30-32

N° 5430/PA

**Royaume du Maroc
Caisse Nationale de Sécurité Sociale
Direction Régionale Fès Saïss**

**Avis rectificatif n° 2 d'Offres Ouvert N° 02/2020
(En Séance Publique)**

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Direction Régionale Fès-Saïss, porte à la connaissance du grand public que :

- Des modifications ont été apportées au dossier d'appel d'offres N° 02/2020 relatif à l'aménagement de l'agence de Taza ; il s'agit de la précision de la date de la réunion de visite des lieux mentionnée initialement sur l'article 11 du Règlement de la Consultation.
- Une nouvelle visite des lieux sera prévu sera organisée par le maître d'ouvrage le **17 juillet 2020 à 10heures au lieu du 24/07/2020** à l'agence de TAZA sis Place Bir Anzarane Route Fès-Oujda, suite à une erreur décelée au niveau de la date qui ne se situe pas au cours du 2^{ème} tiers du délai qui court entre la date de publication de l'avis dans le portail des Marchés Publics et la date prévue pour la date d'ouverture des plis.
- Les autres clauses du Règlement de la Consultation restent inchangées.

La nouvelle version du dossier d'appel d'offres peut être retiré à la **CNSS Fès Saïss sis 1^{er} étage à n° 13 rue Qatar VN Fès**. Elle peut également être téléchargée à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

N° 5427/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION GENERALE DE L'EAU**

DIRECTION DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 49/2020/DAH

Le **27 Août 2020** à **10Heures** sera procédé, dans les bureaux de la Direction des Aménagements Hydrauliques à Rue Hassan Ben ChekrouneAgdal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour **Construction du barrage KOUDIAT BORNA** dans la province de SIDI KACEM.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de retrait et de dépôt relevant de la Division des Achats et de la Logistique, Rue Hassan Ben ChekrouneAgdal Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le prix d'acquisition des plans et documents techniques est de : **Sept cent quinze Dirhams (715,00 Dhs)**

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **Cinq millions Dirhams (5 000 000,00 Dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Six cent quatre-vingt-dix-neuf millions huit cent soixante-huit mille cinq cent soixante-deux Dirhams toutes taxes comprises. (699 868 572,00 DhsTTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de retrait et de dépôt relevant de la **Division des Achats et de la Logistique; Rue Hassan Ben ChekrouneAgdal Rabat;**
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique, au portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 08 kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Il est prévu une visite des lieux le **07 Août 2020**. Le rendez-vous est fixé à **10 Heures** à la **Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de SIDI KACEM**.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

- * Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
- * Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe	Qualification
F	S	F1 et F2 et F3 et F4

N° 5428/PA

ETABLISSEMENT LI-MANI HYDRAULIQUE
Société A Responsabilité Limitée Au Capital Social De 1 200 000,00 dirhams
Siège Social : 39, Lot El Houria, Rue 10, Sidi Moumen CASABLANCA

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/07/2020, il a été décidé :
1-L'augmentation du capital social de Un Million Deux Cent Mille (1 200 000,00) dirhams pour le porter à Deux Millions (2000 000,00)
2-La modification de l'article sept (7) des statuts ;
3-la mise à jour des statuts;
4-l'approbation des nouveaux statuts
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 10/07/2020 sous le numéro 739139.

N° 5416/PA

FONDATAX
Conseil financier et fiscal MOROCCANIT
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 100 000,00 Dirham

Siège social: 410 BOULEVARD ZERKTOUNI RESIDENCE HAMAD APPT N°1-CASABLANCA R.C.N°:454771 AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte ssp en date du 19 JUIN 2020, il a été institué une société à responsabilité limitée à associé unique avec les caractéristiques suivantes :
1-Dénomination: MOROCCANIT
2-Siège social : 410 BOULEVARD ZERKTOUNI RESIDENCE HAMAD APPT N°1-CASABLANCA
3-Activité : VENTE DE LOGICIELS INFORMATIQUES
4-Capital :
• Mr HOUSSAM EDDINE EL BARRANI fait apport en numéraire de la somme de 100 000 DH, divisée en 100 parts sociales de 1000 DH chacune.
5-Gérance: Mr HOUSSAM EDDINE EL BARRANI est désigné gérant unique de la société pour une durée indéterminée..
6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
L'immatriculation a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 738676 le 08/07/2020

N° 5417/PA

FONDATAX
Conseil financier et fiscal SOFYEM
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 100 000,00 Dirhams
Siège social: 26 AVENUE MERS SULTAN APT 3 ETAGE 1 CASABLANCA R.C.N°:464769 AVIS

DE CONSTITUTION
Au terme d'un acte ssp en date du 19 JUIN 2020, il a été institué une société à responsabilité limitée à associé unique avec les caractéristiques suivantes :
1-Dénomination: SOFYEM
2-Siège social : 26 AVENUE MERS SULTAN APT 3 ETAGE 1 CASABLANCA
3-Activité : VENTE D'appareils électroniques
4-Capital :
• Mr HACHIMI RICOUCHE fait apport en numéraire de la somme de 100 000 DH, divisée en 1000 parts sociales de 100 DH chacune.
5-Gérance: Mr HACHIMI RICOUCHE est désigné gérant unique de la société pour une durée indéterminée..
6-l'exercice comptable débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
L'immatriculation au registre de commerce a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 738675 le 08/07/2020

N° 5418/PA

OPEN WORLD AGENCY
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 100.000 Dirhams
Siège social: 57 BD JININE LOT RATC HAY AL QODS BERNOUSSI CASABLANCA R.C. : 422779 AVIS DE MODIFICATION

Suivant acte sous seing privé en date du 03/06/2020 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :
1-CESSION DES PARTS SOCIALES :
Mr MOHAMMED MEGLOUD, cède par sous la garanties ordinaires de fait et de droit, au cessionnaire Mr AYOUB RIZKI qui accepte cinq cents (500) parts d'intérêts de la société OPEN WORLD AGENCY Le prix de cession, soit dix mille (10 000 DH) dirhams a été remis ce jour par le cessionnaire au cédant proportionnellement aux parts cédées
3-DEMISSION DE L'ANCIEN Gérant :
MR MOHAMMED MEGLOUD de nationalité marocaine titulaire de la CIN N BJ373603 Demeurant à BD HASSAN EL ALAOUINO 114 ETAGE 1 AB CASABLANCA est Démonissinaire de la gérance de la société OPEN WORLD AGENCY à compter du 03/06/2020
3-NOMINATION DU NOUVEAU GERANT :
AYOUB RIZKI de nationalité marocaine titulaire de la CIN N° BJ 368910 demeurant à RES OULED ZIANE IMM C APT 18 AIN BORJA CASABLANCA est nommé Gérant unique de la société OPEN WORLD AGENCY à compter du 03/06/2020
Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 30/06/2020 sous le numéro 738741

N° 5419/PA

SOFICOMPT SARL
36 RUE DE CASABLANCA APT.2 OUIDJA
TEL/FAX 05 36 71 10 24 NOVA AUTO SARL CONSTITUTION

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 Janvier 2020 à Oujda.
DENOMINATION : NOVA AUTO SARL
OBJET: * Ecole d'enseignement de la conduite des voitures
SIEGE SOCIAL : 23 Rue Narjiss Lots Douhi DEM Oujda
DUREE : 99 ans.
CAPITAL : est fixé à cent milles dirhams (100.000,00 dhs) divisé en mille (1000) parts sociales de cent dirhams (100,00 dhs) chacune, attribuées et réparties comme suite :
• Mme. BENMOUSSA IKRAM... 500 parts
• Mr. JAMAÏ SAMIR... 500 parts
GÉRANCE : Mme. BENMOUSSA IKRAM, Gérante unique de ladite société pour une durée illimitée.
EXERCICE SOCIAL : L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
DISTRIBUTION DE BENEFICE : Après affectation de 5% à la réserve légale dans la limite prescrite par la loi, le surplus est distribué conformément aux dispositions statutaires et suivant décisions annuelles de l'associé unique.
II - L'immatriculation audit registre analytique auprès du tribunal de commerce d'Oujda le 07/07/2020 sous le numéro 35187.

N° 5420/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/06/2020, il a été établis Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " ASSET MAINTENANCE TECHNOLOGIE " S.A.R.L
Siège Social : GROUPE ATTAKADDOUM GH2-17 ETAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
Les associés :
-Mr.YAHYA EL GHRIB apporteur en numéraire 100000.00 dhs soit 1000 parts Sociales
Mr. TARIQ EL GHRIB apporteur en numéraire 100000.00dhs soit 1000 parts sociales
Objet :
- Travaux maintenance industrielle
- Marchand tous matériel informatique et mécanique - Négoce
- Génie civil et construction bâtiment
Durée : 99 ans.
Capital social : 200.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr.TARIQ EL GHRIB et YAHYA EL GHRIB

Dépôt légale : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°462459.

N° 5421/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING - SARL-BOUZNKA
Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.
Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/06/2020, il a été établis Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : " QAVAM TRAVAU " S.A.R.L AU
Siège Social : GROUPE ATTAKADDOUM GH2-17 ETAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.
Associé unique :
-Mr.ABDELHADI KAOUKAB apporteur en numéraire 100000.00 dhs soit 1000 parts Sociales
Objet :
- MARCHAND DU MATERIAUX DE CONSTRUCTION
- TRAVAUX DIVERS OU DE CONSTRUCTION
- TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE PLOMBERIE
- TRAVAUX DE PEINTURE
- TRAVAUX DE CARRELAGE
Durée : 99 ans.
Capital social : 100.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : Mr.ABDELHADI KAOUKAB RAJI
Dépôt légale : la société a été immatriculée au registre de commerce au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N° 464827.

N° 5422/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau,
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/2020/DGM/SEGMA
Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

Le 03/09/2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction générale de la Météorologie Nationale, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n°13/2020/DGM/SEGMA, relatif à La maintenance du réseau de soixante-six stations météorologiques automatiques et leurs systèmes de concentration centrale (Diverses Préfectures)
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des

marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 15 000,00 dhs (Quinze mille dirhams).
-L'estimation des coûts du marché établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 195 400,00 TTC (Deux Millions Cent quatre Vingt Quinze Mille Quatre Cent Dirhams).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés de la Direction générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N° 20-14 du 08Kaada 1435 (04Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les Documents et fiches techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des marchés avant le 02/09/2020 à 10 H
Il est prévu une visite des lieux :

Le 10/08/2020 au site central de la Direction générale de la Météorologie à 10 h
Le 11/08/2020 au site de Tit Mellil à 10 h.
Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
N° 5423/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, AUX COOPERATIVES OU UNE UNION DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS SUR OFFRES DE PRIX N° 01/DPDPM/2020

Le Vendredi 07 Août 2020 à 10heures 30mn, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, Hay Nahda II - avenue Mohammed Bel hassan El Ouazzani - BP 5131 Rabat-Takadoum, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel

d'offres ouvert sur offres de prix, pour : « Acquisition de fournitures informatiques au profit de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au niveau du bureau du Service Comptabilité et Marchés, de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime Hay Nahda II - avenue Mohammed Bel hassan El Ouazzani - BP 5131 Rabat-Takadoum. Il peut être également téléchargé à partir de l'adresse électronique www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quinze mille dirhams (15.000,00Dhs).
Le Coût estimé des prestations objet de l'avis d'appel d'offres est évalué à : Cent soixante mille et huit cent toutes taxes comprises (160 800,00Dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au niveau du bureau du Service Comptabilité et Marchés, de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime Hay Nahda II - avenue Mohammed Bel hassan El Ouazzani - BP 5131 Rabat-Takadoum.

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

• Soit les retirer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
En application des dispositions :

- De l'article 6 de l'arrêté n° 3011.13 du 24 hijja 1434 (30 octobre 2013), du Ministère de l'économie et des finances pris pour l'application de l'article 256 du décret, ° 2-23-349 du 8 joumada 1434 (20 Mars 2013) ;

- Des articles 25 et 1569 du décret n° 2-12-349 tels qu'ils ont été modifié et complété pa le décret n° 2-19-69 du 18 Ramadan 1440 (24/05/2019) ;

Il est à signaler que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives ou une union de coopératives et aux auto-entrepreneurs.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 5424/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AREF MARRAKCH - SAFI
DIRECTION D'EL KELAA DES SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N°
03/FDR/2020

Le 10/09/2020 à 10 H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offres de prix pour Les travaux d'aménagement des écoles primaire relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna répartis en cinq lots:

- Lot N°01 : Huit (8) écoles primaires ;
- Lot N°02 : Sept (7) écoles primaires ;
- Lot N°03 : Six (6) écoles primaires ;
- Lot N°04 : Cinq (5) écoles primaires ;
- Lot N°05 : Trois (3) écoles primaires.

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés du Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
- Lot N°01 : (20 000,00 DH) Vingt Mille Dirhams ;
- Lot N°02 : (18 000,00 DH) Dix huit Mille Dirhams ;
- Lot N°03 : (20 000,00 DH) Vingt Mille Dirhams ;
- Lot N°04 : (15 000,00 DH) Quinze Mille Dirhams ;
- Lot N°05 : (12 000,00 DH) Douze Mille Dirhams.

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage (T.T.C) est fixé à la somme de :
- Lot N°01 : (995 748,00 DH)
Neuf Cent Quatre Vingt Mille Sept Cent Quarante Huit Dirhams ;
- Lot N°02 : (869 226,00 DH) Huit Cent Soixante Neuf Mille Deux Cent Vingt Six Dirhams ;
- Lot N°03 : (1 095 114,00 DH)

Un Million Quatre Vingt Quinze Mille Cent Quarante Dirhams ;
- Lot N°04 : (778 338,00 DH)
Sept Cent Soixante Dix Huit Mille Trois Cent Trente Huit Dirhams ;
- Lot N°05 : (619 152,00 DH)
Six Cent Dix Neuf Mille Cent Cinquante Deux Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des Affaires Administratives et Financières - Bureau des marchés - de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna ;
- soit les déposer contre récépissé au bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 5432/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE OUARZAZATE
COMMUNE DE OUARZAZATE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 17/SFL/2020

Le 06 Août 2020 à dix heures (10 h), il sera procédé, dans le bureau du président de la Commune Territoriale de Ouarzazate à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Exploitation de parkings pour camions, voitures, motos et véhicules réguliers à la ville de Ouarzazate

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (40.000,00 dhs) QUARANTE MILLE DIRHAMS.

Le coût estimatif relatif à l'exploitation de ces parkings est fixé par le maître d'ouvrage d'un montant de (320.000,00 DHS) Trois cent vingt mille dirhams. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service de la fiscalité locale

de la commune Territoriale de Ouarzazate sis au Bd Mohamed V Ouarzazate, Tél./ Fax : 05.24.88.24.30

Il peut être aussi téléchargé de l'adresse électronique de portrait des marchés publics : WWW.Marchés publics.gov.ma
Le contenu, dépôt, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 349-12-02 du 08 jomada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune Territoriale de Ouarzazate.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret n° : 2-12- 349 du 20 Mars 2013 précité, à savoir :

1/ dossier administratif comprenant :

- a/ la déclaration sur l'honneur ;
- b/ la ou les pièces justifiant les pouvoirs à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c/ l'attestation ou sa copie conforme à l'origine du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d/ l'attestation ou sa copie conforme à l'origine délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e/ le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire tenant lieu ;
- f/ le certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- g/ cahier des charges signé par le concurrent portant mention « lu et approuvé »

h/ attestation d'assurance.

2/ dossier technique comprenant :

- a/ une note indiquant les moyens humains et techniques que le participant a l'intention d'allouer pour l'exploitation de service ;
- b/ les attestations de référence dans ce domaine.

3/ Offre financière comprenant :

- Acte d'engagement.
- Bordereau des prix

N° 5433/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 05/BG/2020

Le 06 / 08 /2020 à 10 heures, il sera procédé,

dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour :

REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DU PACHALIK DE LA VILLE D'OUED ZEM- PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à Trois Mille dirhams (3000,00Dhs)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à Cent vingt mille Dirhams TTC (120 000,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;

- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

- Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc :
a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire

Le concurrent doit fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément domaine d'activité D14, D15, D16 ET D21

-- Pour les concurrents non installés au Maroc :
a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le

lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 5434/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE
A00 N° 01/
CA-BG/2020

Le 06/08 /2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :

ELABORATION DES ETUDES ARCHITECTURALES, ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DU PACHALIK DE LA VILLE D'OUED ZEM - PROVINCE DE KHOURIBGA-

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 3 240 000,00 Dh (trois Millions deux cent quarante mille Dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101, 102 et 148 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés et de la comptabilité de la D.B.M à la Province de Khouribga.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règle-

ment de la consultation architecturale.

N° 5435/PA

ROYAUME DU MAROC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
Direction Régionale
Draa-Tafilelet

Réalisation de nouveaux branchements au niveau des centres de l'Agence de Service Errachidia
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 38
DRD/CE/ASD/1/2020

La Direction Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne : Réalisation de nouveaux branchements au niveau des centres de l'Agence de Service Errachidia.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 270 000,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH

Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

• Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 VN Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 VN Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

• Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture à huis clos des plis aura lieu le Mercredi 12/08/2020 à 10H à la Direction Régionale Draa-Tafilelet de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 VN Meknès.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 5436/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
AREF MARRAKCH - SAFI
DIRECTION PROVINCIALE
D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS D'ANNULATION
DE LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLS
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERTS
N° : 02/FDR/2020

Le directeur provincial d'Education et de Formation à El Kelaa des Sraghna porte à la connaissance du public que la séance publique d'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert N° : 02/FDR/2020 prévue le : 24/07/2020 à 10 H est annulé elle sera relancée dans une date ultérieure.

N° 5431/PA

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) Branche Eau Direction Régionale DRAA-TAFILALET Acquisition d'outillage d'exploitation pour les centres relevant de l'agence mixte d'Ouarzazate-Tinghir. Avis d'Appel d'Offres ouverts N° 40/DRD/CA/AMD/1/2020

La Direction Régionale de Drâa-Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres ouvert relatif à l'Acquisition d'outillage d'exploitation pour les centres relevant de l'agence mixte d'Ouarzazate-Tinghir. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise. L'estimation du coût des prestations s'élève à 300.000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3.000,00 DH [ou son équivalent en devise librement convertible] Le dossier d'appel d'offres est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>, Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 12 Aout 2020 à 10H00 à la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès.

Les demandes d'éclaircissement peuvent être formulées sur le portail des marchés publics, par E-mail.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 5437/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRAA TAFILALET AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 41/DRD/CA/1/2020 -

Séance publique La Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres suivantes :

- A.O N° 41/DRD/CA/1/2020 :

- Objet : Travaux de maintenance des groupes électrogènes de la Direction Régionale de DRAA-TAFILALET
- Estimation : 750 000,00 DH TTC
- Caution : 7.500,00 DH

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

- Bureau d'ordre de Direction Régionale DRAA-TAFILALET : 20, Rue Antsirabe - Meknès
- Tél. : (05)3520508
- Fax : (05)35524195

Les dossiers de consultation sont consultables et téléchargeables sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Les dossiers de consultation sont remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET - 20, Rue Antsirabe - Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis,
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET - 20, Rue Antsirabe - Meknès

avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis,

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 12 Aout 2020 à 10 heures à la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE -Branche Eau à l'adresse citée ci-dessous : Direction Régionale de DRAA-TAFILALET l'ONEE -Branche Eau, 20 Rue, Antsirabe Ville Nouvelle MEKNES.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter le service achat de la Direction Régionale de DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabé - Meknès -

Tel. : (05)35-52-05-08 - Fax : (05)35-52-41-95

N° 5438/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DRAA TAFILALET AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS N° 42/DRD/CA/1/2020 -

Séance publique La Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offres suivantes :

- A.O N° 42/DRD/CA/1/2020 :

- Objet : ENTRETIEN DES EXTINCTEURS ET DU MATERIEL DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE
- Estimation : 100 000,00 DH TTC
- Caution : 3.000,00 DH

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

- Bureau d'ordre de Direction Régionale DRAA-TAFILALET : 20, Rue Antsirabe - Meknès
- Tél. : (05)35520508
- Fax : (05)35524195

Les dossiers de consultation sont consultables et téléchargeables sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Les dossiers de consultation sont remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux pres-

criptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET - 20, Rue Antsirabe - Meknès

avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis,

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA-TAFILALET - 20, Rue Antsirabe - Meknès

avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis,

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 12 Aout 2020 à 10 heures à la Direction Régionale DRAA-TAFILALET de l'ONEE -Branche Eau à l'adresse citée ci-dessous : Direction Régionale de DRAA-TAFILALET l'ONEE -Branche Eau, 20 Rue, Antsirabé Ville Nouvelle MEKNES.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter le service achat de la Direction Régionale de DRAA-TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabé - Meknès -

Tel. : (05)35-52-05-08 - Fax : (05)35-52-41-95

N° 5439/PC

Royaume du Maroc Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration Direction des Affaires Administratives et Générales AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°35/2020/MEFRA/AC/ETU

Le 06 août 2020 à 9 heures 30 minutes, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, sise au 2ème étage, entrée D, bâtiment extension, quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet l'Elaboration des études techniques et suivi des travaux de construction d'un bâtiment d'archivage pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Témara.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Gén-

rales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°229, 2ème étage Entrée «D», Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des finances et de la réforme de l'administration (www.finances.gov.ma - Rubrique "Appel d'Offres").

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé par le maître d'ouvrage à la somme de : (15 000,00 DH) quinze mille dirhams.
- L'estimation des coûts des prestations est fixée par le maître d'ouvrage à la somme de : Neuf cent mille dirhams toutes taxes comprises (900 000,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des finances et de la réforme de l'administration ;
- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis
- soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation notamment la production, par les concurrents installés au Maroc, d'une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément.

Les domaines d'activité exigés sont les suivants :

- (D14) : Calcul de structures pour bâtiments à tous usages.
- (D15) : Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages.
- (D16) : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages.

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 5440/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)

Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU TENSIFIT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N°69/DR2/2020

Séance publique La Direction Régionale du Tensifit de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne : Sécurisation de l'AEP du centre de Sidi Mokhtar à partir d'un nouveau forage lot : ligne électrique province chichaoua.

Le financement du projet objet du présent appel d'offres sera assuré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 290 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH. Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensifit de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz BP : 631 - Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensifit de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz BP : 631 - Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 03 septembre 2020 à 09h :30 à la Direction Régionale du Tensifit de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 5441/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°70/DR2/2020

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne : Travaux d'entretien de réseau d'eau potable au niveau du centre de SAADA

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises nationales telles que définies par l'article n°1 de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 196 200.00DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3000,00 DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, GuelizBP : 631-

Marrakech, avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 03 septembre 2020 à 09h :30 à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 5442/PC

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°71/DR2/2020

Séance publique La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE-Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne l'Etude d'Expertise et Remise en état du réservoir 400M3 au lotissement AFAK au Centre de SAADA (PREFECTURE DE MARRAKECH)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 250 000,00DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00DH.

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale du

Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marches-publics.gov.ma/>.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction

Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 03 Septembre 2020 à 09 :30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à l'adresse sus-indiquée.

Toute demande d'éclaircissement doit être formulée uniquement à travers le portail marocain des marchés publics

N° 5443/PC

Sur vos petits écrans



07.00 : Lecture du Saint Coran + Douaa
07.05 : Bulletin météo
07.10 : Tinoubka (Documentaire amazigh) - R
07.40 : Ichta Fi Awtan
08.40 : Ichaa Mamlaka
09.30 : Moudawala
10.20 : Nouara
11.10 : Aandi Soual Covid 19
11.30 : Oussrati - Inedit
12.30 : Lmadi la yamout
13.00 : JT Addahira + Météo
13.20 : Allah Y Sameh
14.00 : JT en Amazigh + JT en Espagnol
14.40 : Machi Bhalhoum
15.00 : Parlement - en direct



16.30 : Fin Ghadi Bya
17.00 : Al Haoudaj (Tetouan)
18.00 : Emission Atfal-Atfalouna - Inedit
19.00 : JT en Français
19.20 : Lmadi La yamout - R
19.50 : Souhlifa Ep 1
20.00 : Yakout et Aanbar
21.00 : JT Principal + Météo
21.50 : Oulad Moukhtar
22.50 : Maalim wa Dilal
23.50 : Dernier bulletin d'information
00.10 : Taghrida
02.20 : Ichta Fi Awtan - R
03.10 : Al Haoudaj (Tetouan)
04.10 : Ichaa Mamlaka - R
05.10 : Yakout et Aanbar
06.10 : Nouara - R



05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC LAUREATIS MAWAHIB TAJWID AL QOR'AN
06:00:00 : CH'HIWAT BLADI
06:25:00 : BEST OF SABAHYAT 2M
07:15:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
07:20:00 : DESSINS ANIMES
07:55:00 : MAGAZINE : AL BARLA-MANE WA ANNASS
08:20:00 : TWAHACHNAK : HAJIB
08:55:00 : FEUILLETON : ARRICH YOUHALLIQ FI ASSAMAE
09:45:00 : SERIE : KOULNA JIRANE
10:15:00 : CH'HIWA MA3A CHOU-MICHA
10:20:00 : TAMAN AL HOUB
11:00:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:15:00 : SABAHYAT 2M
12:05:00 : SERIE : LALLA FATEMA
12:35:00 : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:10:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:20:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD
14:10:00 : NEWS : ECO NEWS
14:15:00 : JOURNAL AMAZIGH
14:30:00 : HOUB A3MA
15:45:00 : SIR AL MORJANE
16:15:00 : TAMAN AL HOUB
17:25:00 : JUST FOR LAUGHS
17:50:00 : DESSINS ANIMES
18:20:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOU-MICHA
18:30:00 : MAGAZINE : POP UP
18:35:00 : FORSA TANIYA
19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D
20:05:00 : CHOUF BLADI
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:35:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:40:00 : BULLETIN METEO
20:45:00 : NEWS : ECO NEWS
21:10:00 : BULLETIN METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:40:00 : MAGAZINE : AS ILA 3ANE CORONA
22:10:00 : MAGAZINE : MA3A ANNASS
23:05:00 : TELEFILM : ACHAHIDA
00:30:00 : FEUILLETON : HOUB ABYAD ASWAD
01:15:00 : MAGAZINE : 2M JAMEL COMEDY CLUB
02:20:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW : SPECIAL CHAABI
03:45:00 : FEUILLETON : FAWQ SHAB
04:30:00 : FORSA TANIYA



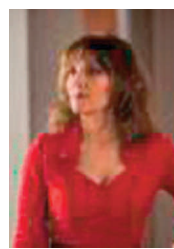
05h00 : MATINALE RADIO AR
07h00 : Matinales Infos
08h00 : « Sabahiyat I Akhbar »
10h00 : Matinales Infos (rediff.)
11h05 : Emission « Khbar nass »
12h05 : Emission « Binatna »
13h00 : « Madar I Akhbar »
13h35 : « Europe Afrique »
15h05 : Emission « Hadith assahil »
16h00 : Edition AR (16-17h)
17h05 : Emission « Hors Champs »
18h05 : Emission « Binatna »
19h00 : Soir Info : informations en français
20h00 : « Ghorfat I akhbar »
21h35 : « En Aparté »
22h05 : Emission « Idaat »
23h00 : « Soir Infos ar »
00h05 : « L'Club »



05h25 : Tfo
10h20 : L'incredible histoire de Winter le dauphin : Film
13h00 : Journal
13h55 : Retour vers le futur : Film
15h45 : Juste à temps pour Noël
17h20 : 27 robes : Film
19h20 : Demain nous appartient : Série
19h55 : Météo, journal
20h35 : Le 20h le mag
20h50 : Tirage du loto
21h05 : New Amsterdam : Série
22h50 : New York unité spéciale : Série
23h35 : Justice parallèle
00h30 : Vent de panique
01h15 : A bout de souffle.



06h00 : Le 6h info
06h30 : Télématin : Magazine
09h25 : Amour, gloire et beauté : Série
09h50 : Un si grand soleil : Série française
10h25 : Ça commence aujourd'hui, djes nouvelles de nos invités : Magazine
11h10 : Concert du Nouvel An



12h00 : Journal
14h00 : Escapade viennoise : Emission
15h05 : Notre-Dame de Paris, l'épreuve des siècles : Documentaire
16h45 : Affaire conclue : Magazine
18h00 : Tout le monde a son mot à dire
18h35 : N'oubliez pas les paroles : Jeu
19h55 : Météo
20h00 : Journal
20h45 : Un si grand soleil : Série française
21h05 : N'oubliez pas les paroles : Jeu
23h40 : Génération : Spectacle
00h50 : Les grosses têtes refont l'année
03h10 : Emissions religieuses
04h15 : Affaire conclue : Magazine
04h45 : Rencontres sur la ligne Enoden :



07h00 : M6 kid
08h45 : M6 boutique
09h50 : La robe de ma vie
11h00 : Le bel inconnu de Noël : Téléfilm
12h45 : Le 12.45
13h20 : 28 famille : Série
14h00 : La princesse de Noël : Téléfilm
15h40 : A Noël mon prince viendra : Téléfilm
17h10 : A Noël mon prince viendra 2 : Téléfilm
18h45 : Objectif top chef
19h45 : Le 19.45, météo
20h25 : Scènes de ménages Série française
21h05 : L'invitation : Théâtre
22h35 : Une ambition : Magazine
01h40 : Le baiser de Noël : Téléfilm
03h05 : Les nuits de M6.



18h40 : Concert du Nouvel an 2020 à la Fenice de Venise : Concert
19h45 : Arte journal
20h05 : 28 minutes
20h55 : Gatsby le magnifique : Film



23h15 : Les guerres de Coco Chanel : Documentaire
00h15 : Gershwin, le classique américain : Documentaire
01h10 : Jeu d'espions : Film
02h50 : Huguette : Téléfilm
04h20 : Voyage aux Amériques.



06h00 : Okoo
08h25 : Vacances Okoo
11h05 : Ailleurs en France
11h35 : L'info outre-mer
11h50 : Le 12-13
12h55 : Météo à la carte : Magazine
14h05 : Big Jake : Film
16h05 : Des chiffres et des lettres : Jeu
16h40 : Personne n'y avait pensé !
17h20 : Slam : Jeu



18h00 : Questions pour un champion : Jeu
18h50 : Le 19-20
20h00 : Vu
20h20 : Plus belle la vie : Série française
20h45 : Tout le sport
21h05 : Meurtres en Auvergne : Téléfilm
22h35 : Meurtres à l'abbaye de Rouen : Téléfilm
00h15 : Faut pas rêver
02h05 : Jacques Brel, fou de vivre : Documentaire
04h00 : Les nouveaux nomades
04h30 : Les matinales
04h55 : Questions pour un champion.

Sport

La CAF prise de court par le Cameroun

La Ligue des champions peine à trouver un lieu pour se tenir

Voici un autre tracé dont n'avait pas vraiment besoin la CAF. Comme nous l'avions souligné dans notre précédente édition, le « Final four » de l'actuelle édition de la Ligue africaine des clubs champions peine toujours à trouver place pour pouvoir se tenir.

Après les tergiversations concernant la programmation des rencontres du dernier carré au nouveau stade de Douala, les autorités camerounaises ont décidé de sortir de leur silence pour faire part de leur refus d'abriter ce tour de la C1 qui sera d'ailleurs une affaire maroco-égyptienne avec les chocs Wydad-Ahly et Raja-Zamalek.

Cette information a été rapportée en cette fin de semaine par la chaîne qatarie Bein Sport qui a indiqué que le Cameroun ne veut plus organiser en septembre prochain ni les demi-finales, ni la finale de la Ligue des champions, version 2020. Pour les responsables de ce pays, il y a un gros risque sanitaire dû à la propagation du nouveau coronavirus, alors que le Cameroun fait partie des pays du continent les plus affectés par cette pandémie qui

a chamboulé la tenue de l'ensemble des échéances sportives majeures, à commencer par les Jeux olympiques de Tokyo.

Il faut dire que cette situation ne concerne pas seulement le lieu mais aussi la date, puisque la CAF, lors de son dernier Comité exécutif, s'est contentée d'annoncer que les demi-finales auront lieu en septembre prochain, sans préciser le jour. D'après certaines sources, ce tour ne sera disputé qu'après le 13 septembre, c'est-à-dire après la fin du championnat du Maroc de football.

Pour les Egyptiens, ils veulent aussi leur petite faveur, faisant la proposition de faire jouer ces demi-finales du côté d'Abu Dhabi, ce qui ne tente aucunement ni la partie marocaine, ni certains dirigeants de l'instance continentale.

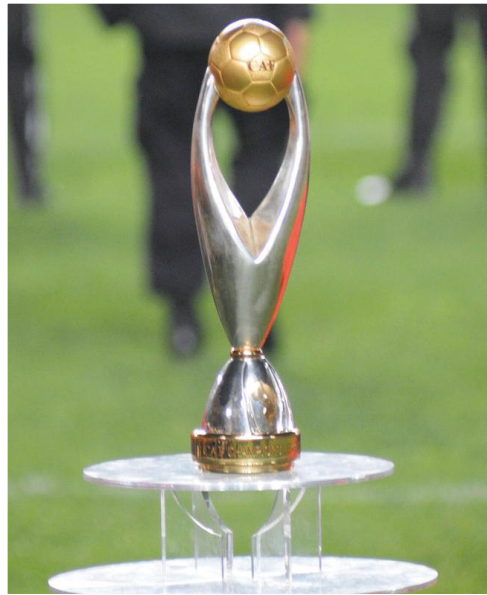
Un véritable casse-tête au sujet donc de la programmation de ce «Final Four», ce qui ne doit en aucun cas aider les quatre protagonistes à préparer ce tour dont les rencontres se joueront en un seul acte, sachant qu'en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il y aura prolongations, puis tirs au but si le

score de parité reste de mise. L'autre nouveauté est relative aux changements de joueurs, puisqu'il sera permis à chaque club de procéder à cinq changements, décision qui ne peut qu'arranger les affaires des quatre demi-finalistes qui ont vécu une saison aussi longue que difficile.

Si la Ligue des champions continue de poser des tourments, ce n'est pas le cas pour la Coupe de la Confédération qui, à l'instar de la C1, se déroulera elle aussi sous la forme d'un match unique. Bien entendu, c'est le Complexe Moulay Abdellah de Rabat qui abritera le tour des demi-finales avec deux belles affiches dont une cent pour cent marocaine entre le Hassania d'Agadir et la Renaissance sportive de Berkane, tandis que l'autre aura pour acteurs les Egyptiens de Pyramids et les Guinéens de Horoya Conakry.

Il y a lieu de rappeler que la finale de la C2 se jouera aussi à Rabat. Pour ce qui est de la date, aucune précision à ce propos n'a été donnée par la CAF mais ça sera un jour de septembre ou au plus tard début octobre.

Mohamed Bouarab



Divers

Subvention fédérale aux Ligues

La Fédération Royale marocaine de football a réservé la somme de deux millions quatre cent mille (2.400.000) dirhams aux Ligues régionales (200.000 DH pour chaque ligue) dans l'objectif d'accompagner la reprise de l'activité footballistique.

Cette reprise se déroulera sous l'égide des Ligues régionales, de la Ligue nationale du football amateur, la Ligue nationale du football féminin et la Ligue nationale du football diversifié.

L'OCS en stage à Agadir

L'équipe de football de l'Olympique de Safi (OCS) entamera mardi prochain à Agadir, un stage de concentration de 10 jours en prévision de la relance de la Botola Pro D1.

Le nouvel entraîneur de l'équipe safiote, Abdelhadi Sektioui, a choisi la capitale du Souss, compte tenu de ses infrastructures sportives de haut niveau et de son climat approprié et très équilibré toute l'année.

Ce choix s'explique aussi par la volonté du nouvel entraîneur de programmer plusieurs matches amicaux avec des équipes locales ou nationales qui ont choisi elles aussi Agadir comme lieu de leur stage de concentration.

Lors de ce stage de concentration, l'équipe jouera quatre matches amicaux, dont le premier est programmé jeudi prochain au stade Adrar à 18h00 contre l'Olympique Dcheira.

L'OCS, rappelle-t-on, occupe actuellement la 13^e position à la Botola Pro D1 avec 21 points (03 victoires, 12 nuls et 04 défaites).

L'équipe, qui a signé en mars dernier avec l'entraîneur marocain Abdelhadi Sektioui jusqu'à la fin de la saison 2021-2022, compte un match retard contre le Raja de Casablanca (RCA) comptant pour la 20^{ème} journée de la Botola Pro D1.

Fallouh rejoindra Angers

Le latéral gauche du Fath Union Sport (FUS) Oussama Fallouh va rejoindre le SCO Angers (Ligue 1 française), a annoncé le club de la capitale.

"Le FUS et le SCO Angers sont parvenus aujourd'hui à un accord pour le transfert définitif de Oussama Fallouh, sous réserve de la visite médicale", a souligné le club rbat dans un communiqué publié sur son site internet. L'international olympique rejoindra son nouveau club dans les prochains jours afin de parapher son contrat, ajoute la même source.

Le désormais ex-joueur fustiste, formé à l'Académie Mohammed VI de football, avait rejoint le club de la capitale en début de saison en provenance du RC Strasbourg (France).

Journée d'étude sur la reprise du championnat national de futsal

La Direction technique nationale (DTN) a organisé récemment au Complexe Mohammed VI de Maâmour une journée d'étude consacrée à la reprise du championnat national de football en salle après la levée progressive du confinement au Royaume.

Cette rencontre a été consacrée aux mesures sanitaires de prévention, aux entraînements tactiques et techniques, aux entraînements physiques, à la nutrition, à l'aspect mental et aux règles du jeu de la discipline, a indiqué un communiqué de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) publié vendredi sur son site internet.

Dans ce sens, le médecin Saïd Zakini a appelé à la nécessité de respecter le protocole sanitaire suivi par la FRMF en coordination avec les autorités compétentes avant la reprise du championnat national de futsal,

a fait savoir le communiqué, notant que M. Zakini a émis plusieurs recommandations et orientations pour se prémunir de toute contamination par la Covid-19.

Pour sa part, le sélectionneur national de futsal, Hicham Dguig, a présenté un exposé détaillé sur la méthode des entraînements aussi bien au niveau technique que tactique tout en respectant les conditions sanitaires liées à la Covid-19. M. Dguig a appelé les clubs à organiser les entraînements en petits groupes en limitant tout contact selon les dispositions des autorités sanitaires pour préserver la sécurité des joueurs.

De son côté, le préparateur physique, Salah Eddine Lahlou, a souligné dans son intervention que la reprise des entraînements devra être progressive selon une stratégie sanitaire en deux étapes dont la première sera focalisée sur la préparation physique des joueurs tandis que la deuxième permettra

d'élever la cadence des entraînements.

M. Lahlou a également appelé à consulter en permanence le staff technique et médical lors de cette période, ajoute la même source.

Intervenant également lors de cette journée d'étude, le nutritionniste Nabil Laayachi a mis en avant dans son exposé l'importance de l'alimentation et de l'hydratation au cours de cette période pour améliorer la performance et éviter les blessures.

La journée d'étude a également permis d'aborder l'aspect mental grâce à Majid Brouzine qui a adressé plusieurs conseils scientifiques aux acteurs du futsal après la reprise des entraînements.

Par ailleurs, l'arbitre international marocain Mustapha Rguig a rappelé lors de cette rencontre les derniers amendements introduits par l'International Football Association Board pour préserver la sécurité des joueurs.

Messi toujours muet, le Barça souffre mais gagne



Muet mais décisif : malgré sa passe décisive pour Arturo Vidal, Lionel Messi n'a pas retrouvé le chemin des filets samedi à Valladolid pour la 36e journée de Liga, mais le FC Barcelone l'a quand même emporté 1-0 et revient à un point du leader Real Madrid.

Est-ce la fatigue d'une fin de saison resserrée sous la canicule espagnole ? La lassitude d'une couronne presque perdue ? Avec un seul but sur les sept derniers matches (sur penalty contre l'Atlético Madrid), la superstar argentine Lionel Messi a fait chuter ses statistiques de but, mais a continué de briller dans la peau d'un passeur samedi pour permettre au Barça de s'accrocher au peu d'espoir qu'il lui reste de conserver son titre en Liga.

Avec sa passe décisive judicieusement piquée dans la surface pour le but sur poteau rentrant d'Arturo Vidal (15e), la "Pulga" (puce, en espagnol) a permis au Barça de revenir provisoirement à un point de l'ennemi juré et leader Real Madrid, qui affronte Grenade lundi (20h00 GMT).

Une assistance qui permet au sextuple Ballon d'Or (22 buts, 20 passes décisives en Liga cette sai-

son) de tutoyer de nouveaux records.

Messi est devenu le premier joueur à atteindre les 20 passes décisives en Liga depuis Xavi (20) en 2008-2009. L'Argentin, impliqué dans 24 des 31 derniers buts du Barça, est aussi le 2e joueur à effectuer une saison à au moins 20 buts et 20 passes décisives dans les cinq grands championnats européens au 21e siècle, avec Thierry Henry (Arsenal) en 2002-2003.

Malgré ses sept passes décisives lors des 7 derniers matches, Leo Messi n'a plus enfilé son costume de buteur-capitaine-sauveur depuis plusieurs semaines. Vendredi, l'Argentin a semblé emprunté, fatigué, et toujours aussi imprécis que lors de ses dernières sorties devant le but. Une caractéristique qui ne lui ressemble pas.

"Cette baisse de régime en deuxième période, ce n'est pas footballistique, c'est purement la fatigue. On a joué il y a moins de 72 heures. Il faisait très chaud, le terrain a séché très vite. Et les joueurs n'ont plus la fraîcheur nécessaire pour avoir de l'intensité tout au long du match. On a joué beaucoup de matches, avec beaucoup de fatigue, et beaucoup de joueurs qui jouent beaucoup de minutes. Leo

(Messi) aussi doit sans doute se reposer", a expliqué l'entraîneur Quique Setién en conférence de presse d'après-match, samedi.

Après une bonne première période, les Catalans se sont enlisés en deuxième période.

Les choix tactiques de Quique Setién, qui a voulu bétonner le résultat, n'ont pas aidé à développer le beau jeu vu à Villarreal (4-1). Et ni Antoine Griezmann, qui a joué les 45 premières minutes, ni Luis Suarez, qui a remplacé le champion du monde français pour les 45 dernières, n'ont pu aider leur capitaine Messi.

"(Griezmann) est sorti parce qu'il a ressenti une gêne, c'est lui qui a demandé à sortir. On verra bien ce qu'il a", a alerté Setién après le match.

Sans la manière, le Barça sauve les meubles : avec ce succès à Valladolid, le rival Real ne pourra pas être champion dès lundi contre Grenade. On devra donc attendre les résultats des multiples des 37e et 38e journées, jeudi et dimanche (19h00 GMT), pour connaître le nom du champion d'Espagne 2019-2020, au terme d'un sprint final on ne peut plus serré.

L'arbitrage vidéo, meilleur ennemi de l'Atlético

Madrid ? Le VAR a annulé deux buts d'Angel Correa (22e) et d'Alvaro Morata (36e) et a confirmé l'expulsion sur carton rouge de Mario Hermoso pour un tackle dangereux (57e), avant de valider le but du pectoral de Diego Costa (73e) pour accrocher la victoire 1-0 contre le Betis Séville samedi soir.

Un résultat qui arrange bien les Colchoneros, qui voyaient leur 3e place menacée par le Séville FC, provisoirement à trois petits points derrière (63 pts) au classement et qui reçoit le relégable Majorque.

Sans sa pépite portugaise Joao Felix, toujours touché à une cheville, et avec un Diego Costa buteur mais qui a débuté sur le banc, l'Atlético a marqué le pas samedi, après le formidable retour en force depuis la reprise le 11 juin, qui a suivi une première partie de saison très mitigée.

L'Atlético, déjà qualifié pour les quarts de finale de l'édition actuelle de la Ligue des champions où il affrontera Leipzig, a scellé sa qualification pour l'édition 2020-2021, avant les des deux dernières journées du championnat d'Espagne, jeudi et dimanche (19h00 GMT) contre Getafe et la Real Sociedad, deux candidats à l'Europe.

Chelsea doute et City se qualifie pour la prochaine C1



Les Blues de Chelsea ont concédé une défaite inquiétante à Sheffield United (3-0), samedi lors de la 35e journée de Premier League. Victorieux à Brighton (5-0), Manchester City a assuré sportivement sa qualification pour la prochaine C1.

Dix jours après un premier avertissement sur le terrain de West Ham (défaite 3-2), l'actuel troisième du classement, Chelsea, s'est de nouveau incliné à Sheffield United (3-0), l'équipe surprise de cette saison. Un échec désastreux à plusieurs titres : il permet à Leicester (59 points, un de moins que Chelsea)

et Manchester United (58 points) d'avoir l'occasion de passer devant au classement dimanche et lundi. A trois journées de la fin, Chelsea ne pourra se qualifier pour la prochaine édition de la C1 qu'en remportant ses trois dernières rencontres et en comptant sur la confrontation directe entre ses deux rivaux lors de la dernière journée.

Avec encore un match simple (réception de la lanterne rouge Norwich) et deux matches compliqués (à Liverpool et devant Wolverhampton), Frank Lampard a du souci à se faire. Car au-delà du résultat, c'est bien la façon dont Chelsea s'est incliné qui inter-

pelle.

Menés 2-0 dès la demi-heure de jeu (David McGoldrick 18e et Oliver McBurnie 33e), en raison d'un secteur défensif en-croûté (Zouma, Christensen et Jorginho, en l'absence de Kanté), les Blues ne se sont créés leurs premières occasions qu'à 25 minutes de la fin, après l'entrée en jeu d'Olivier Giroud. Sheffield a même creusé le score en fin de match, doublé de McGoldrick (77e, 3-0).

Encore en lice en FA Cup et en Ligue des champions, le dauphin de Liverpool a assuré sa qualification sportive pour la prochaine C1 grâce à une victoire gourmande à Brighton (5-0). Raheem Sterling a inscrit un triplé, accompagné par Bernardo Silva et Gabriel Jesus. Mais tous les regards sont désormais orientés vers le Tribunal du sport, qui rendra lundi sa décision sur la suspension pour deux ans de compétitions européennes, infligée en février par l'UEFA pour infraction aux règles du fair-play financier.

Déjà champions, et déjà éliminés de la Cup et de la Ligue des champions, les Reds ont enregistré leur premier insuccès en championnat à Anfield depuis janvier 2019. "Nous avons laissé la porte ouverte, nous aurions dû la fermer", a déclaré Jurgen Klopp à l'issue de la rencontre. "On aurait pu marquer 2, 3, ou 4 buts supplémentaires au moins" a également insisté l'entraîneur allemand, par ailleurs mécontent de l'arbitrage, trop indulgent selon lui.

D'abord très dominateur, Liverpool a ou-

vert le score en première période (Andrew Robertson, 34e), avant d'être rejoint au milieu de la seconde (Jay Rodriguez, 69e).

En début d'après-midi, des matches cruciaux pour le maintien ont permis à Watford et à West Ham de reprendre un peu d'air. Vainqueurs respectivement de Newcastle (2-1) et de Norwich (4-0). Le doublé sur penalty de Troy Deeney, permet aux Hornets de Watford de reprendre six points d'avance sur le premier relégable, Bournemouth, qui compte un match de moins.

Marge identique pour West Ham, grâce au quadruplé de son attaquant trentenaire Michail Antonio.

Norwich redescend en Championship (D2) après une saison parmi l'élite. C'est la cinquième fois que le club du Norfolk descend de Premier League, un record.

La formation de Daniel Farke a perdu ses sept matches disputés depuis la reprise, mi-juin. Le début de saison avait pourtant été plutôt encourageant, au mois de septembre, Norwich avait même battu le champion en titre Manchester City (3-2), qui ne s'est jamais remis de cette première défaite dans la course au titre.

Cette 35e journée - où est respectée une minute de silence avant chaque match en mémoire de l'ancien champion du monde 1966 Jack Charlton - se poursuit dimanche et lundi, avec notamment le déplacement de Leicester à Bournemouth et la réception de Southampton par Manchester United.